



Tableau de bord statistique 2023 de la Décentralisation



Novembre 2023

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA MOBILITE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET
DES STATISTIQUES SECTORIELLES



BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort,
Nous Vaincrons

Tableau de bord statistique 2023 de la Décentralisation

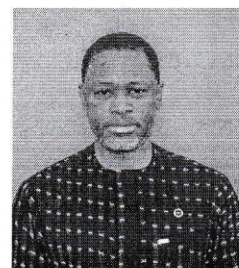


Avec l'appui du programme d'appui au Système national de la décentralisation
(PREGOLS)

Novembre 2023

Avant - propos

Le Ministère de l'Administration Territoriale, et de la Mobilité pour Mobilité pour répondre à sa mission de mise en œuvre et de suivi de la politique du gouvernement en matière de décentralisation met à la disposition des utilisateurs, le tableau de bord statistique 2023 de la décentralisation.



Emile ZERBO
Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration
territoriale et de la Mobilité

La représentation graphique, l'analyse et l'interprétation des indicateurs de suivi

des actions en lien avec la décentralisation dans ce document sont faites en cohérence avec les données de l'annuaire statistique 2023 de la décentralisation.

Ce document technique sert de base de mesure des efforts consentis et des résultats atteints dans le cadre de la décentralisation. C'est aussi un outil supplémentaire d'informations et d'orientation qui explique à travers les tendances, les différentes évolutions des indicateurs du secteur afin de faciliter les prises de décisions et d'accompagner les utilisateurs dans leurs différentes analyses.

Document synthétique et d'analyse, les données portent sur les caractéristiques socio-économiques des Collectivités territoriales, les membres des délégations spéciales, le personnel des CT, les finances locales, la santé, l'éducation, la culture, le sport et les loisirs, l'eau et l'assainissement et la coopération décentralisée.

L'élaboration de ce document a été participative avec l'implication de diverses structures productrices de données du Ministère et d'autres départements ministériels.

Nonobstant les efforts consentis pour obtenir un document de qualité, il reste toujours perfectible. Ainsi, vos éventuelles observations, critiques et suggestions contribueront à l'amélioration des prochaines éditions. Je saisis l'occasion pour témoigner toute ma gratitude à tous les services et institutions pour leur collaboration et leurs contributions considérables à la réalisation de ce document.



**Le Ministre d'Etat, Ministre de
l'Administration Territoriale et de la Mobilité**

Emile ZERBO

Magistrat
Officier de l'Ordre de l'Etolon

Sommaire

Sommaire	3
Sigles et abréviations	4
Liste des graphiques	5
Liste des tableaux.....	7
Démarche méthodologique	8
Résumé exécutif.....	9
I. Caractéristiques des sièges et aménagement du territoire.....	10
II. Membres des délégations spéciales (DS) et fonctionnement des organes délibérants.....	18
III. Etat Civil.....	22
IV. Personnel des collectivités territoriales	28
V. Finances locales	32
VI. Santé.....	36
VII. Education	38
VIII. Culture, sports et loisirs	40
IX. Eau et assainissement	44
X. Coopération décentralisée.....	48
Glossaire	54

Sigles et abréviations

ADCT	: Agence nationale d'appui au développement des collectivités territoriales ;
AEPS	: Adduction d'eau potable simplifiée ;
CLAC	: Centre de lecture et d'animation culturelle ;
COOPEL	: Coopératives d'électricité ;
CSPS	: Centre de santé et de promotion sociale ;
CT	: Collectivité territoriale ;
DGCT	: Direction Générale des collectivités territoriales ;
DGESS	: Direction générale des études et des statistiques sectorielles ;
DS	: Délégation spéciale ;
MATDS	: Ministère de l'administration territoriale de la décentralisation et de Sécurité ;
MJC	: Maison des jeunes et de la culture ;
Na	: Non applicable ;
Nd	: Non disponible ;
ONEA	: Office national de l'eau et de l'assainissement ;
PEM	: Point d'eau moderne ;
PNDES	: Plan national de développement économique et social ;
PTF	: Partenaire technique et financier ;
Quart	: Quartile ;
RMAT	: Rayon moyen d'action théorique ;
SONABEL	: Société nationale d'électricité du Burkina Faso ;
TB	: Tableau de bord.

Liste des graphiques

Graphique 1 : Situation d'occupation des sièges des CT par région	10
Graphique 2 : Situation d'occupation des sièges des CT régions, des communes et des arrondissements	10
Graphique 3 : Situation d'accès à l'eau des sièges des CT par région	10
Graphique 4 : Situation d'accès à l'eau des sièges des CT régions, des communes et des arrondissements	10
Graphique 5 : Situation d'accès à l'électricité des sièges des CT par région	10
Graphique 6 : Situation d'accès à l'électricité au niveau des sièges des CT régions, des communes et des arrondissements	10
Graphique 7 : Répartition des communes selon les sources de distribution d'électricité et par région	14
Graphique 8 : Répartition des communes selon les sources de distribution d'électricité	14
Graphique 9 : Répartition des communes selon les sources de distribution d'eau potable et par région	14
Graphique 10 : Répartition des communes selon les sources de distribution d'eau potable	14
Graphique 11 : Répartition des membres des DS (communale et régionale) en 2023 par région selon le sexe (en %) et par région	18
Graphique 12 : Répartition des membres des DS en 2023 selon le sexe (en %)	18
Graphique 13 : Répartition des membres des DS selon le niveau d'instruction et le type de commune en 2023	18
Graphique 14 : Répartition des membres des DS selon le secteur d'activité et le type de commune en 2023	18
Graphique 15 : Proportion des communes ayant tenu les quatre (04) sessions ordinaires en 2023	20
Graphique 16 : Taux de participation des membres des DS communales aux sessions ordinaires en 2023	20
Graphique 17 : Taux de participation des membres des DS régionaux CT aux sessions ordinaires en 2023	20
Graphique 18 : Proportion des CT selon le nombre de sessions ordinaires tenues en 2023	20
Graphique 19 : Proportion des naissances survenues dans les formations sanitaires publiques et privées par région en 2023	22
Graphique 20 : Proportion (%) des naissances enregistrées dans les centres d'état civil dans les délais légaux de 60 jours par région en 2023	22
Graphique 21 : Répartition des Jugements déclaratifs/supplétifs d'actes de naissance selon le sexe	22
Graphique 22 : Répartition des Jugements déclaratifs/supplétifs d'acte de naissance selon la tranche d'âge	22
Graphique 23 : Proportion des mariages célébrés par région	24
Graphique 24 : Proportion des mariages célébrés par région selon le régime matrimonial	24
Graphique 25 : Proportion des décès survenus dans les formations sanitaires publiques et privés par région	26
Graphique 26 : Proportion des décès enregistrés dans les délais légaux de 60 jours en 2023	26
Graphique 27 : Proportion des jugements déclaratifs/supplétifs de décès établis par sexe en 2023	26
Graphique 28 : Proportion des jugements déclaratifs/supplétifs de décès établis par région selon le sexe en 2023	26
Graphique 29 : Répartition du personnel des CT en 2023 par type de CT	28
Graphique 30 : Répartition du personnel des CT en 2023 par groupe d'âge	28
Graphique 31 : Evolution du personnel des CT en 2023	28
Graphique 32 : Répartition du personnel des collectivités par sexe	28
Graphique 33 : Evolution de des effectifs de police municipale	30
Graphique 34 : Evolution du nombre de communes disposant de police municipale	30
Graphique 35 : proportion du personnel de la police municipale par sexe	30
Graphique 36 : proportion du personnel de la police municipale par corps	30
Graphique 37 : Evolution du rayon moyen d'action théorique des CSPS par type de commune de 2019 à 2023 ...	36
Graphique 38 : Répartition des communes par tranche du rayon moyen d'action théorique des CSPS (%) en 2023	36
Graphique 39 : ratio habitants par type de personnel de santé de 2019 à 2023 (le secteur privé non pris en compte)	36
Graphique 40 : Evolution du ratio auditeurs/classe au préscolaire par le type de commune	38
Graphique 41 : Répartition des communes selon le ratio auditeurs/classe au préscolaire en 2023 (en %)	38
Graphique 42 : Evolution du ratio élèves/classe au primaire par type de commune	38
Graphique 43 : Répartition des communes selon le ratio élèves/classe au primaire en 2023 (en %)	38
Graphique 44 : Evolution du nombre de CLAC et bibliothèques	40
Graphique 45 : Répartition (en %) du nombre de CLAC et bibliothèques par région en 2023	40
Graphique 46 : Evolution du nombre de musées	40

Graphique 47 : Evolution du nombre de MJC.....	42
Graphique 48 : Répartition (en %) du nombre de MJC par région en 2023	42
Graphique 49 : Répartition des salles de spectacles selon le type de commune.....	42
Graphique 50 : Evolution du nombre de salles de spectacle communales.	42
Graphique 51 : taux d'accès à l'eau potable par région en 2023 (%)	44
Graphique 52 : taux de fonctionnalité des PEM équipés de pompes en milieu rural par région en 2023 (%)	44
Graphique 53 : Nombre moyen de blocs latrines construits au cours de l'année dans les écoles par type de communes en 2020, 2021 et 2023	46
Graphique 54 : Nombre moyen de blocs latrines construits au cours de l'année dans les centres de santé par type de communes en 2020, 2021 et 2023	46
Graphique 55 : Nombre moyen de blocs latrines construits au cours de l'année dans les lieux publics et autres par type de communes en 2020, 2021 et 2023	46
Graphique 56 : Proportion (%) des blocs latrines construits au cours de l'année et réservés aux filles/femmes et mixtes par type de commune en 2023	46
Graphique 57 : Proportion de CT par nombre de coopérations décentralisées entretenues en 2023.....	48
Graphique 58 : Proportion des coopérations décentralisées par type en 2023.....	48
Graphique 59 : Pourcentage de communes ayant au moins une coopération décentralisée par régions en 2023 ..	48
Graphique 60 : Proportion des coopérations décentralisées des CT du Burkina et celles des autres pays par continent en 2023	48

Liste des tableaux

Tableau 1 : Proportion des communes disposant d'un plan d'aménagement en 2023 par type de commune et par région	16
Tableau 2 : Proportion des communes disposant d'un plan de développement en cours d'exécution en 2023 par type de commune et par région	16
Tableau 3 : Proportion des femmes membres de la DS dans les postes de responsabilité par type de CT et par région en 2023	18
Tableau 4: Effectif du personnel des CT en 2023	28
Tableau 5: Répartition du personnel des CT par statut en 2023	28
Tableau 6 : Nombre moyen du personnel de la police municipale dans les communes par région	30
Tableau 7 : Situation des ressources transférées en accompagnement des compétences transférées aux communes par région en 2023.....	32
Tableau 8 : Situation des ressources transférées par domaine en accompagnement des compétences transférées aux communes en 2023	34
Tableau 9 : Proportion des communes ayant au moins un CSPS non fonctionnel par région en 2023 (en %).....	36
Tableau 10 : Nombre moyen de CLAC et bibliothèques par commune.....	40
Tableau 11 : : Nombre moyen de MJC par commune	42
Tableau 12 : Proportion des communes disposant de marchés à bétail par région et par type de commune	50
Tableau 13 : Proportion des marchés à bétail avec latrines par région et par type de commune	50
Tableau 14 : Nombre moyen de boutiques de rue par type de commune et par région.....	52
Tableau 15 : Nombre moyen d'abattoirs et proportion d'abattoirs avec latrines par type de commune et par région	52

Démarche méthodologique

Le tableau de bord statistique 2022 de la décentralisation synthétise les données de l'annuaire statistique 2022 de la décentralisation. Son élaboration a suivi un long processus méthodique.

Les différentes étapes sont les suivantes :

- échanges et travaux techniques sur le choix des indicateurs à ajouter aux indicateurs avec les acteurs de la décentralisation ;
- élaboration d'une version provisoire du TB ;
- organisation d'un atelier de validation du TB.

La principale source des données du tableau de bord est l'annuaire statistique 2022 de la décentralisation.

L'élaboration du tableau de bord statistique 2022 de la décentralisation a connu quelques difficultés liées notamment à l'insuffisance de moyens financiers pour les activités de production statistique.

Résumé exécutif

Le Tableau de bord statistique 2023 de la décentralisation présente la situation des principaux éléments de l'annuaire statistique. Il fait l'analyse des indicateurs de la décentralisation regroupés en dix thématiques : (i) Caractéristiques des sièges et aménagement du territoire, (ii) Membres de la délégation spéciale et fonctionnement des organes délibérants, (iii) Etat civil, (iv) Personnels des CT, (v) Finances locales, (vi) Santé, (vii) Education, (viii) Culture, sports et loisirs, (ix) Eau et assainissement, (x) Coopération décentralisée, (xi) Infrastructures marchandes.

Il ressort de ces indicateurs qu'en 2023, 79,7% des CT sont propriétaires des locaux abritant leurs sièges. 19,0% des sièges des CT sont sans dispositif d'accès à l'eau potable et 1,1% ne sont pas alimentés en électricité.

Parmi les membres de la délégation spéciale 10,1% sont des femmes. 57,2% des communes et 69,2% des régions ont tenu les quatre sessions ordinaires au cours de l'année 2023 avec des taux de participation de ses membres de 81,9% et 82,4% respectivement.

Dans le domaine de l'état civil, selon la répartition des naissances survenues dans les formations sanitaires publiques et privées par région en 2023, le Sahel enregistre la plus faible proportion avec 2,5% tandis que les Hauts-Bassins enregistre la plus forte proportion (13,5%).

En ce qui concerne l'enregistrement des naissances à l'état civil dans les délais légaux de 60 jours, la région du Centre vient en tête avec une proportion de 21,1% tandis que le Sahel est à la traine avec 1,9%. Pour ce qui est des jugements déclaratifs/supplétifs d'actes de naissance, le sexe féminin est dominant au niveau national avec une proportion de 51%. La tranche d'âge de plus de 5 à 16 ans est la plus enregistrée (42%). En ce qui concerne les jugements déclaratifs/supplétifs de décès établis par sexe en 2023, le sexe masculin occupe la plus forte proportion (75,5%).

Pour ce qui est du personnel des CT, en 2023, on dénombre 8 064 agents, soit 22 agents en moyenne par CT. Les fonctionnaires des CT représentent 72% du personnel.

Concernant les finances locales, sur la prévision des ressources transférées en accompagnement des compétences est de 48,46 milliards de FCFA, c'est 32,72 milliards de FCFA qui ont été exécutés.

Dans le domaine de la santé, le RMT est de 6,0 Km, les populations de 38,3% des communes parcourent entre 0 et 5 km pour se rendre à la formation sanitaire la plus proche.

Au niveau de l'éducation, la norme de 50 élèves par classe est respectée dans 70,2% des communes.

De la culture, des sports et des loisirs, 193 CLAC, 344, MJC et 27 Musées ont été répertoriés.

En matière d'eau potable, en 2023, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural 71,3%.

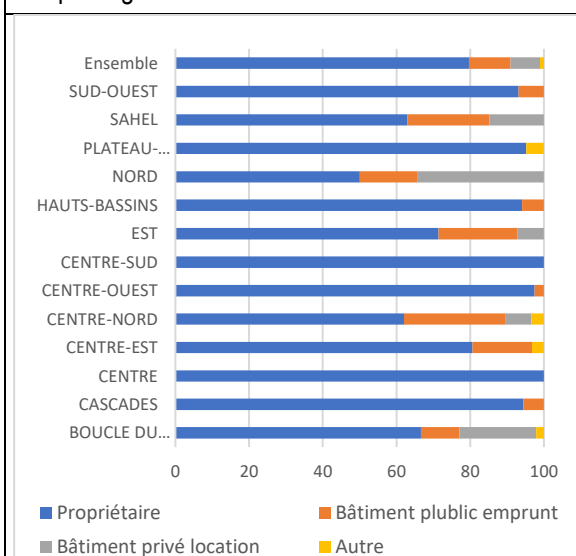
Au titre de la coopération décentralisée, 46,3% des communes entretiennent de relations de coopération décentralisée. 73,3% des relations de coopération décentralisée sont entretenues avec l'Europe.

Quant aux infrastructures marchandes, on note en moyenne quatre (4,3) marchés permanents et 55,6 boutiques de rue par communes.

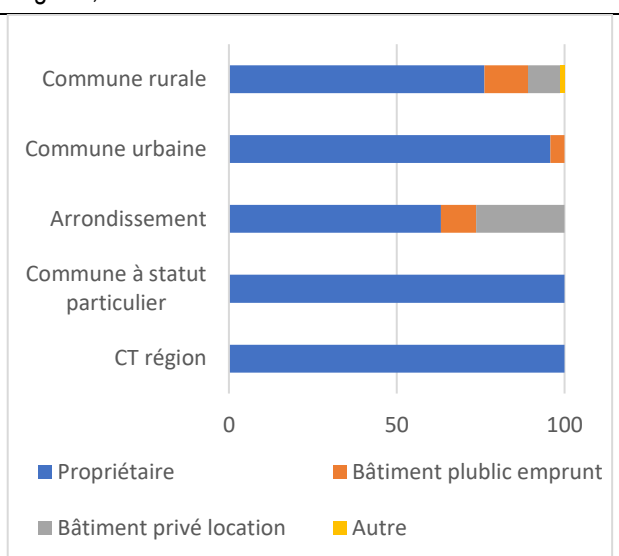
I. Caractéristiques des sièges et aménagement du territoire

Caractéristiques des sièges des collectivités territoriales

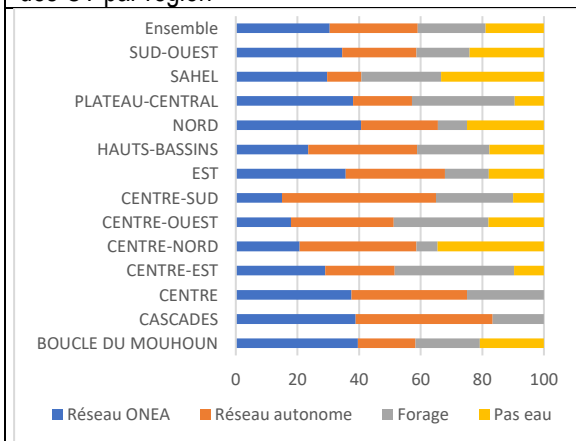
Graphique 1 : Situation d'occupation des sièges des CT par région



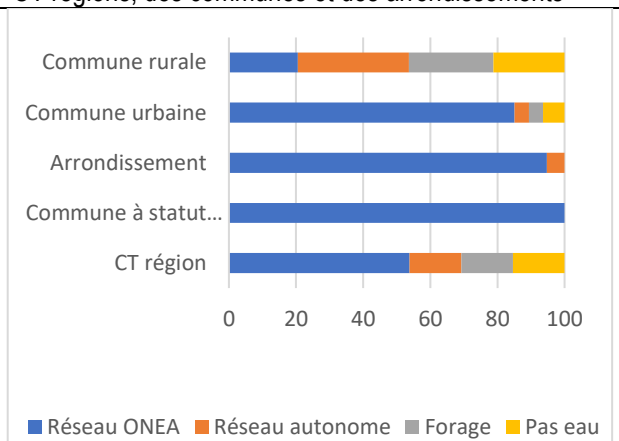
Graphique 2 : Situation d'occupation des sièges des CT régions, des communes et des arrondissements



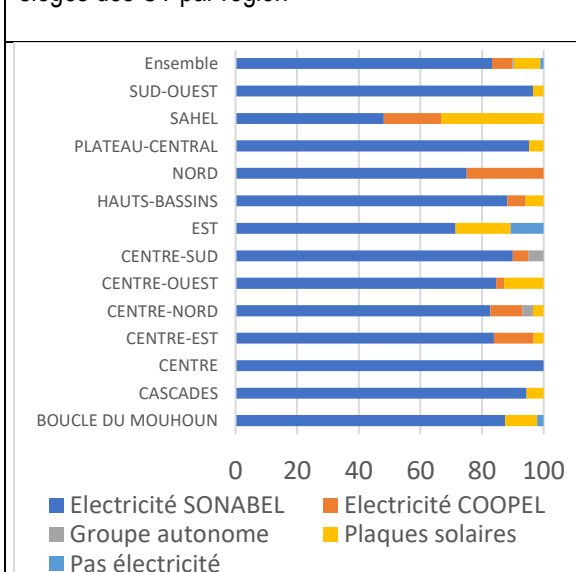
Graphique 3 : Situation d'accès à l'eau des sièges des CT par région



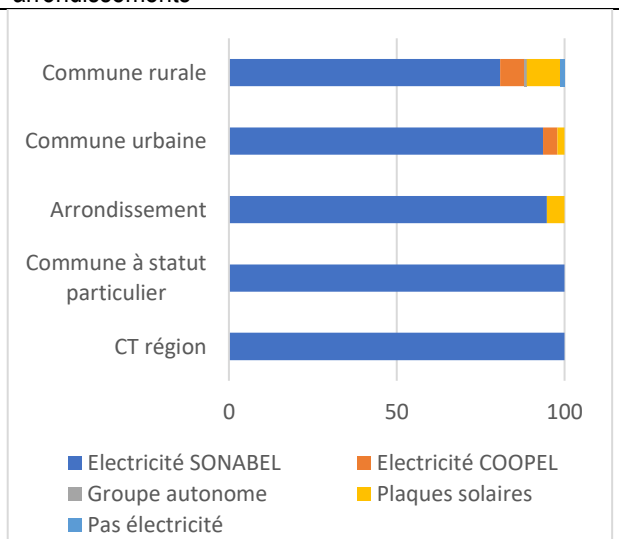
Graphique 4 : Situation d'accès à l'eau des sièges des CT régions, des communes et des arrondissements



Graphique 5 : Situation d'accès à l'électricité des sièges des CT par région



Graphique 6 : Situation d'accès à l'électricité au niveau des sièges des CT régions, des communes et des arrondissements



Points saillants :

- 79,7 % des CT propriétaires des locaux abritant leurs sièges ;
- 23,8 % des communes rurales non propriétaires des bâtiments abritant leurs sièges ;
- 19 % des CT sans accès à l'eau dans leurs sièges ;
- 8,5 % des sièges des CT alimentées en électricité par des plaques solaires.

Commentaire

En 2023, la proportion des collectivités territoriales propriétaires des locaux abritant leurs sièges est de 79,7 %. Dans les régions du Centre et du Centre-Sud toutes les collectivités sont propriétaires des locaux abritant leurs sièges. Aussi, dans les régions du Centre-Ouest (97,4%), du Plateau Central (95,2%), des Cascades (94,4%), des hauts-Bassins (94,1%), du Sud-Ouest (93,1%) et du Centre-Est (80,7%) les proportions enregistrées sont supérieures à la moyenne nationale. Toutes les communes à statuts particuliers et les CT régions sont propriétaire des locaux abritant leurs sièges. Dans les communes cette proportion est de 95,7% et de 76,2% dans les communes rurales.

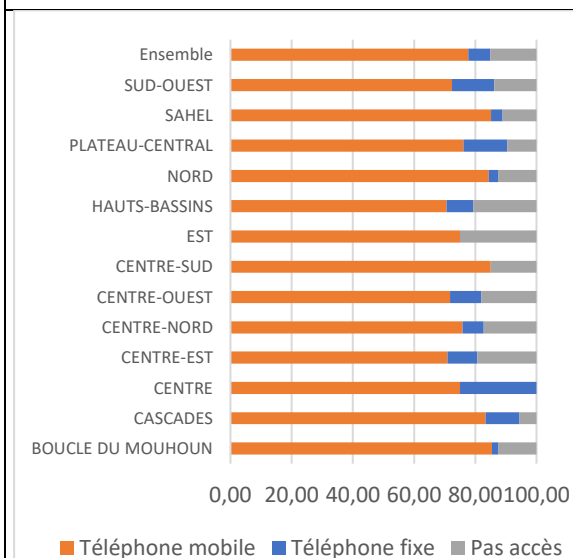
Selon le critère de « l'accès à l'eau au niveau des sièges des CT », 19% n'ont pas accès à l'eau. Cette situation concerne 21,2% des communes rurales et 6,4% des communes urbaines. Dans les régions du Centre-Nord, Sahel, Sud-Ouest et du Nord les proportions sont respectivement de 34,5%, 33,3%, 24,1% et 25%.

Pour ce qui est de l'accès à l'électricité au niveau des sièges des CT, 1,1% n'ont pas accès à l'électricité. Selon la répartition par région, c'est dans les régions de l'Est (10,7%) et de la Boucle du Mouhoun (2,1%) que sont enregistrées les plus fortes proportions des CT qui n'ont pas accès à l'électricité.

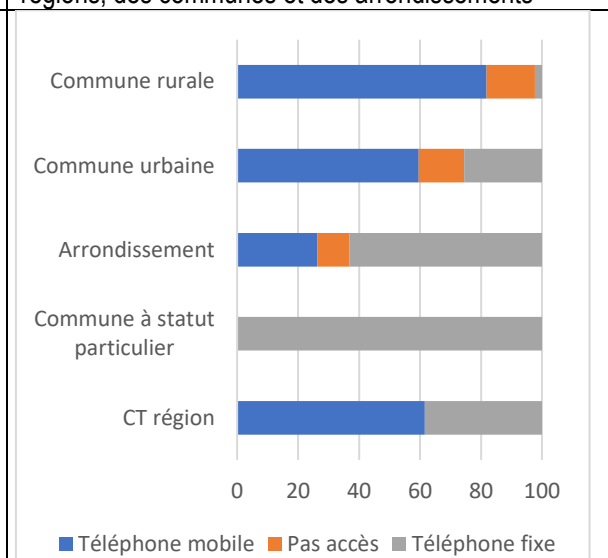
Source statistique : Annuaire statistique 2023 de la décentralisation DGESS/MATM.

L'accès à la télécommunication et à l'internet des sièges des CT

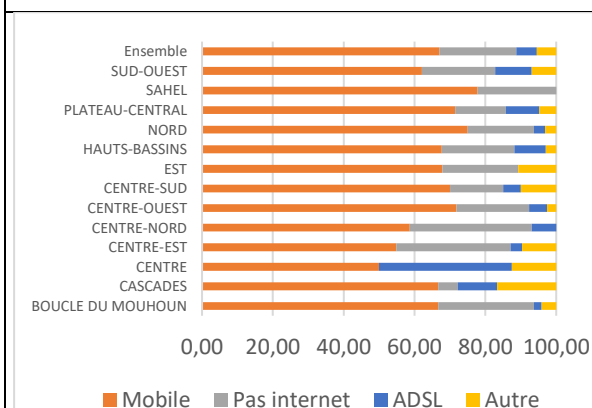
Graphique 7 : Situation d'accès à la télécommunication des sièges des CT par région



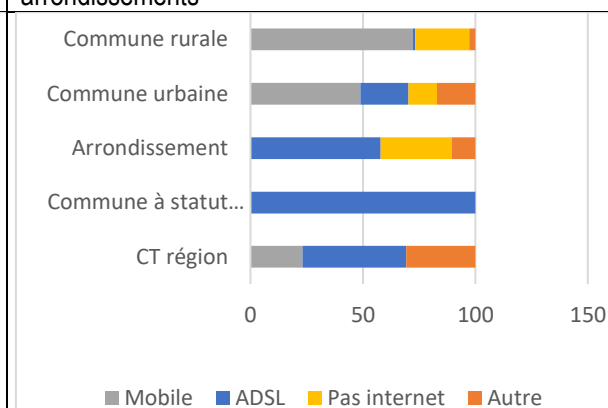
Graphique 8 : Situation d'accès à la télécommunication au niveau des sièges des CT régions, des communes et des arrondissements



Graphique 8 : Situation d'accès à l'internet des sièges des CT par région



Graphique 9 : Situation d'accès à l'internet au niveau des sièges des CT régions, des communes et des arrondissements



Points saillants :

- Pas d'accès à la télécommunication dans 15,1% des sièges des CT ;
- Absence d'internet dans 21,7% des sièges des CT ;
- Accessibilité à l'internet mobile dans 72,1% des sièges des communes rurales ;
- Indisponibilité d'internet dans 34% des sièges des CT du Centre-Nord.

Commentaire

En 2023, sur l'ensemble des sièges des CT, 15,1% n'ont pas accès à la télécommunication à travers le téléphone mobile et le fixe. A l'échelle régionale, c'est dans la région de l'Est qui a la plus faible proportion d'accessibilité à la télécommunication (75%). Par contre, dans la région du Centre, tous les sièges des CT ont accès à la télécommunication. Concernant les communes, on constate une faible proportion accès à la télécommunication dans les communes rurales (15,9%).

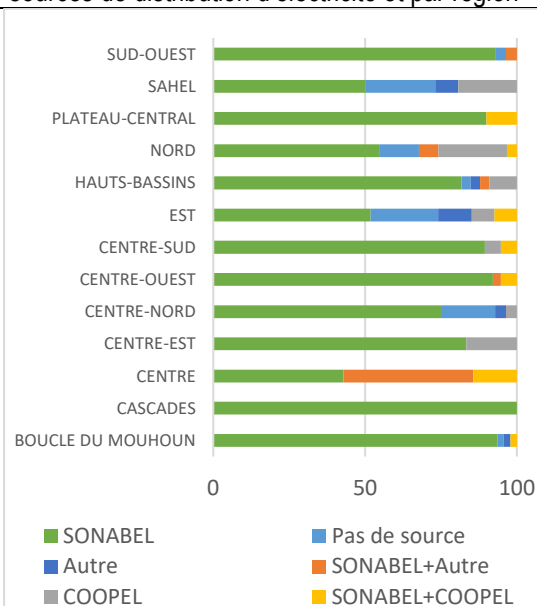
En 2023, sur l'ensemble des sièges des CT, 21,7% n'ont accès à l'internet mobile. La plus forte proportion d'inaccessibilité est enregistrée dans la région du Centre-Nord (34,5%) tandis que la plus faible proportion est enregistrée dans la région des Cascades (5,6%).

S'agissant de l'accessibilité à internet mobile en 2023, dans les communes rurales 75,8% des sièges ont accès. Dans les communes urbaines plus de 8 communes sur 10 ont accès à l'internet. Tandis que toutes les CT régions et les communes à statuts particuliers y ont accès.

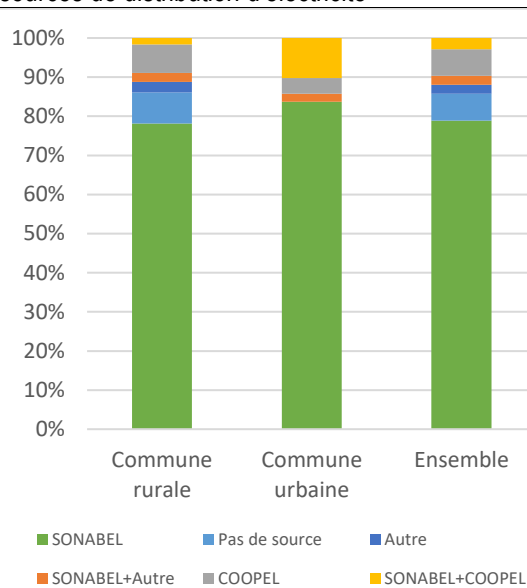
Source statistique : Annuaire statistique 2023 de la décentralisation DGESS/MATM.

L'accès à l'eau et à l'électricité dans les communes

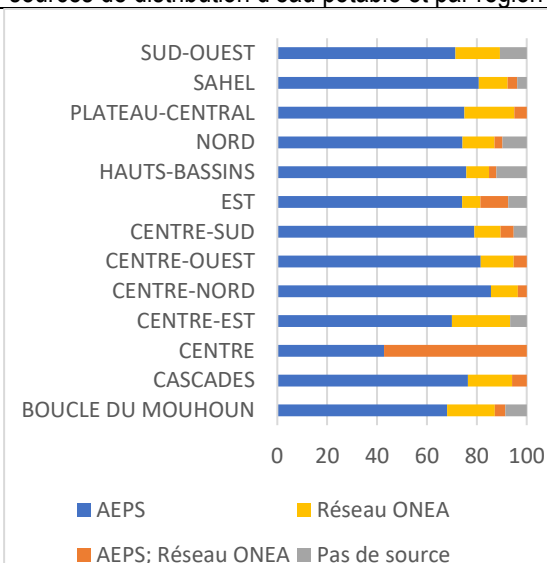
Graphique 7 : Répartition des communes selon les sources de distribution d'électricité et par région



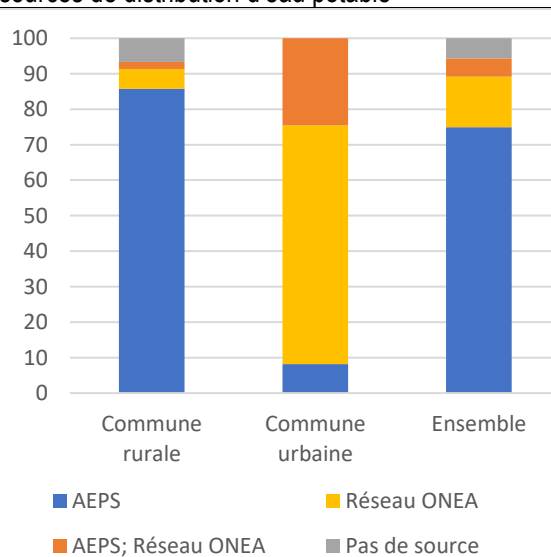
Graphique 8 : Répartition des communes selon les sources de distribution d'électricité



Graphique 9 : Répartition des communes selon les sources de distribution d'eau potable et par région



Graphique 10 : Répartition des communes selon les sources de distribution d'eau potable



Points saillants :

- Présence de sources de distribution d'eau et d'électricité dans toutes les communes urbaines ;
- Absence de source de distribution d'électricité dans 7,9% des communes rurales ;
- Absence de source de distribution d'eau potable dans 6,6% des communes rurales.

Commentaire

En 2023, on enregistre 6,8% de communes ne disposant pas de source de distribution d'électricité. Cette situation s'observe uniquement dans les communes rurales et représente 7,9% de ces communes. Dans les communes urbaines, le réseau SONABEL est la principale source de distribution d'électricité avec une proportion de 83,7%. Au niveau régional, c'est dans le Sahel, l'Est, le Centre-Nord et le Nord que sont enregistrées les plus grandes proportions de communes ne disposant pas de source de distribution d'électricité, soit respectivement 23,1%, 22,2%, 17,9 et 13%.

Selon la source de distribution d'eau, dans les communes rurales, 6,6% de communes n'en disposent pas.

Toutes les communes urbaines ont au moins une source de distribution d'eau. La principale source de distribution d'eau dans ces communes demeure l'ONEA (67,3%).

Au niveau régional, c'est dans les Hauts- Bassins, du Sud-Ouest et du Nord que sont enregistrés les plus grandes proportions de communes ne disposant pas de sources de distribution d'eau avec respectivement 12,1%, 10,7% et 9,6%.

Source statistique : Annuaire statistique 2023 de la décentralisation DGESS/MATM.

Plans locaux d'aménagement

Tableau 1 : Proportion des communes disposant d'un plan d'aménagement en 2023 par type de commune et par région

Région	Rurales	Urbaines	Ensemble communes
Boucle du Mouhoun	34,1	50,0	36,2
Cascades	21,4	100,0	35,3
Centre	33,3	100,0	42,9
Centre-Est	29,2	83,3	40,0
Centre-Nord	36,0	66,7	39,3
Centre-Ouest	29,4	50,0	31,6
Centre-Sud	25,0	33,3	26,3
Est	54,5	100,0	63,0
Hauts-Bassins	30,0	100,0	36,4
Nord	44,4	75,0	48,4
Plateau-Central	35,3	66,7	40,0
Sahel	22,7	100,0	34,6
Sud-Ouest	25,0	50,0	28,6
National	32,8	73,5	38,5
National 2022	41,3	68,8	45,2

Tableau 2 : Proportion des communes disposant d'un plan de développement en cours d'exécution en 2023 par type de commune et par région

Région	Rurales	Urbaines	Ensemble communes
Boucle du Mouhoun	53,7	50,0	53,2
Cascades	85,7	100,0	88,2
Centre	33,3	0,0	28,6
Centre-Est	33,3	66,7	40,0
Centre-Nord	44,0	66,7	46,4
Centre-Ouest	47,1	25,0	44,7
Centre-Sud	18,8	33,3	21,1
Est	50,0	20,0	44,4
Hauts-Bassins	56,7	0,0	51,5
Nord	81,5	25,0	74,2
Plateau-Central	5,9	0,0	5,0
Sahel	45,5	50,0	46,2
Sud-Ouest	20,8	50,0	25,0
National	46,4	40,8	45,6
National 2022	59,1	54,3	58,3

Points saillants :

- 38,5% des communes disposant d'un plan d'aménagement en 2023 ;
- un plan de développement en cours d'exécution dans 45,6% des communes en 2023.

Commentaire

A l'échelle nationale, 38,5% des communes disposent d'un plan d'aménagement du territoire en 2023. Selon le type de commune, dans les communes urbaines, plus de 7 communes sur 10 (73,5%) disposent un plan d'aménagement du territoire contre 3 communes sur 10 dans les communes rurales (32,8%) en 2023.

Au plan régional, c'est dans les régions du Centre (42.9%), du Centre Est (40%), du Centre Nord (39.3%), de l'Est (63,0%), du Nord (48.4%) et du Plateau Central (40.0%) que les proportions des communes disposant d'un plan d'aménagement du territoire en 2023 sont supérieures à la moyenne nationale (38.5%).

Dans les régions des Cascades, des Hauts-Bassins, de l'Est, du Plateau Central et du Centre, toutes les communes urbaines disposent chacune d'un plan d'aménagement du territoire.

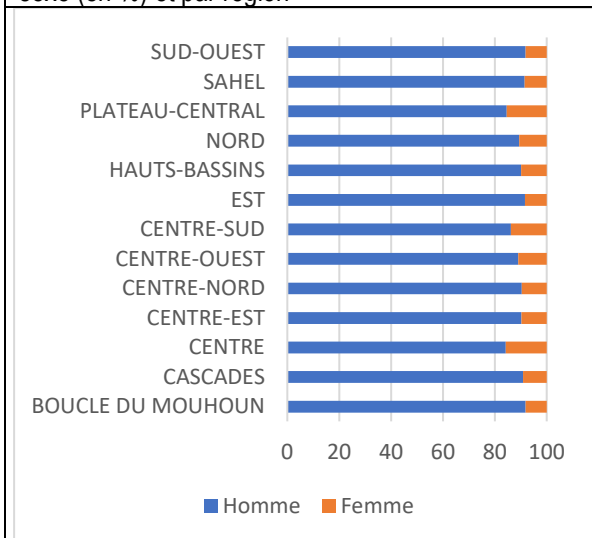
Dans les communes urbaines et rurales, on a respectivement 40,8% et 46,4% de communes ayant un plan de développement en cours d'exécution en 2023. Les communes urbaines de la région des Cascades disposent d'un plan de développement en cours d'exécution.

A l'échelle régionale, six (06) régions ont une proportion de communes ayant un plan de développement en cours inférieure à la moyenne nationale (45,6%). Les régions du Plateau Central (5,2%), du Centre-Sud (21,1%) et du Centre (28,6%) ont les proportions de communes disposant d'un plan de développement en cours les plus faibles. Les communes urbaines de la région du Plateau Central ne disposent pas de plan de développement en cours d'exécution en 2023.

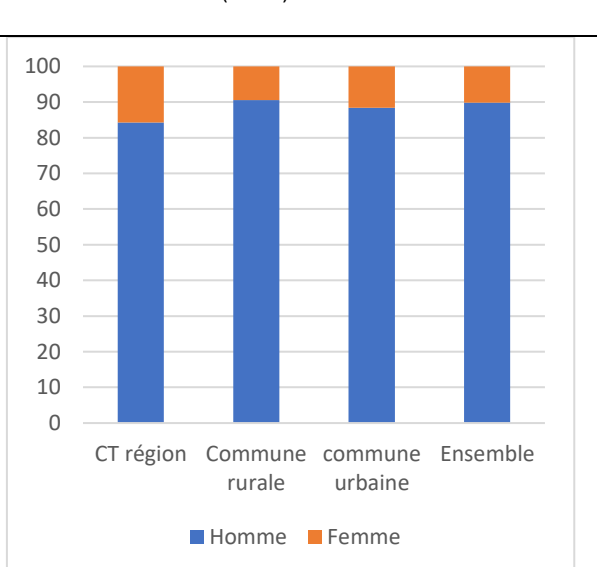
Source statistique : Annuaire statistique 2023 de la décentralisation DGESS/MATM.

II. Membres des délégations spéciales (DS) et fonctionnement des organes délibérants

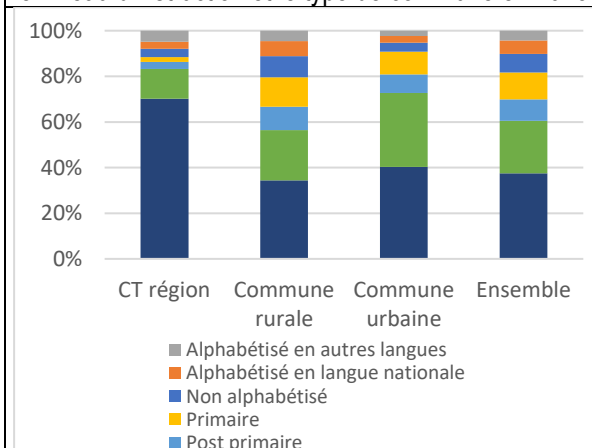
Graphique 11 : Répartition des membres des DS (communale et régionale) en 2023 par région selon le sexe (en %) et par région



Graphique 12 : Répartition des membres des DS en 2023 selon le sexe (en %)



Graphique 13 : Répartition des membres des DS selon le niveau d'instruction et le type de commune en 2023



Graphique 14 : Répartition des membres des DS selon le secteur d'activité et le type de commune en 2023

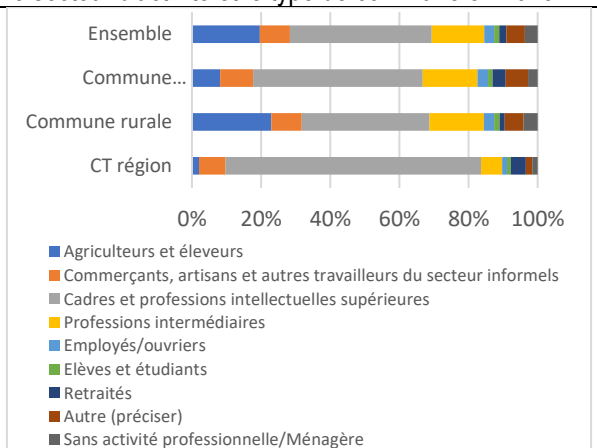


Tableau 3 : Proportion des femmes membres de la DS dans les postes de responsabilité par type de CT et par région en 2023

Région	Régions	Communes rurales	Communes urbaines	Ensemble
Boucle du Mouhoun	16,7	9,1	9,5	9,3
Cascades	16,7	10,2	19,0	12,0
Centre	33,3	11,9	14,3	14,5
Centre-Est	0,0	11,3	15,0	11,7
Centre-Nord	14,3	9,8	14,3	10,4
Centre-Ouest	16,7	12,6	18,5	13,2
Centre-Sud	66,7	12,5	19,0	15,8
Est	0,0	12,3	14,3	12,3
Hauts-Bassins	40,0	10,0	4,8	10,2
Nord	16,7	14,9	10,7	14,4
Plateau-Central	28,6	16,8	19,0	17,7
Sahel	0,0	6,5	10,7	7,0
Sud-Ouest	0,0	9,6	14,8	10,1
National	19,2	11,1	13,9	11,7

Points saillants :

- 10% de femmes parmi les membres des délégations spéciales ;
- Absence de femme dans les postes de responsabilité dans quatre régions CT.

Commentaire

Au niveau national, environ 9 membres de la DS sur 10 est de sexe masculin (89,8%).

Au niveau régional et selon le sexe, c'est dans la région du Centre que la proportion des femmes membres de la DS est plus élevée (15,8%) contrairement à la région du Sud-Ouest qui compte 8,1% de femmes.

Dans l'ensemble des communes, 8,1% des membres des délégations spéciales ne sont pas alphabétisés en 2023. Les non alphabétisés représentent dans les communes rurales 9,2% et 3,9% dans les communes urbaines.

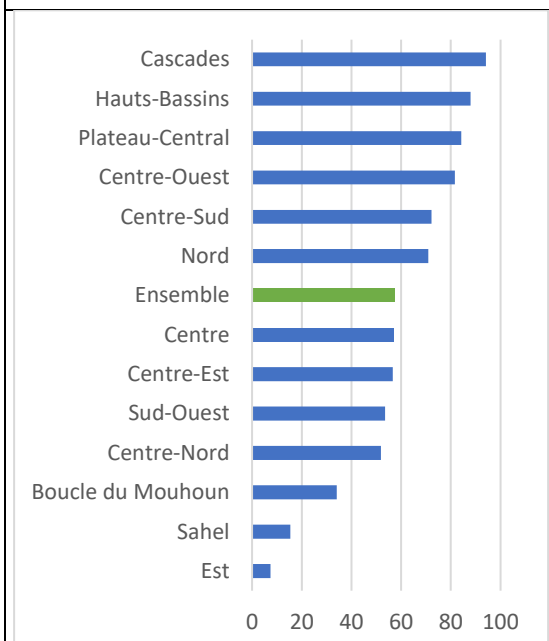
Selon le secteur d'activité, 8,8% des membres des délégations spéciales sont des commerçants artisans et autres travailleurs du secteur informel. Cette proportion est de 9,6% dans les communes urbaines, et de 8,7% dans les communes rurales.

En 2023, la proportion des femmes dans les postes de responsabilité est de 13,3%. Cette proportion est de 23,8% dans les CT régions, 16,1% dans les communes urbaines et 26,8% dans les communes rurales. En revanche, les CT régions du Centre-Est, de l'Est, du Sahel et du Sud-Ouest n'ont aucune femme dans les postes de responsabilité.

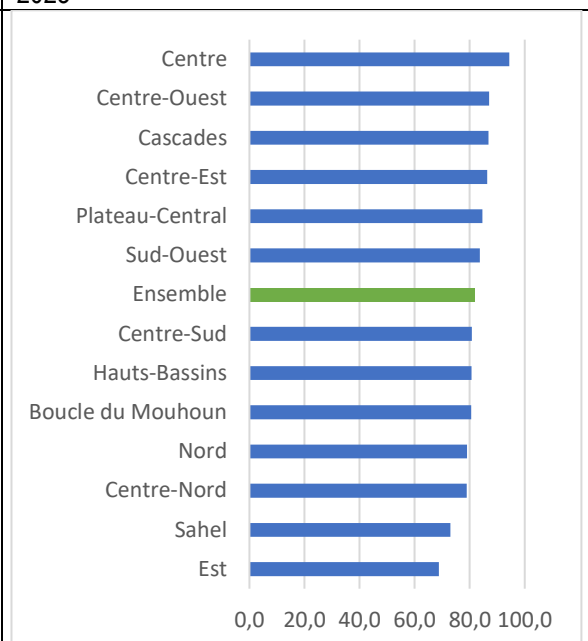
Source statistique : Annuaire statistique 2023 de la décentralisation DGESS/MATM.

Fonctionnement des organes délibérants

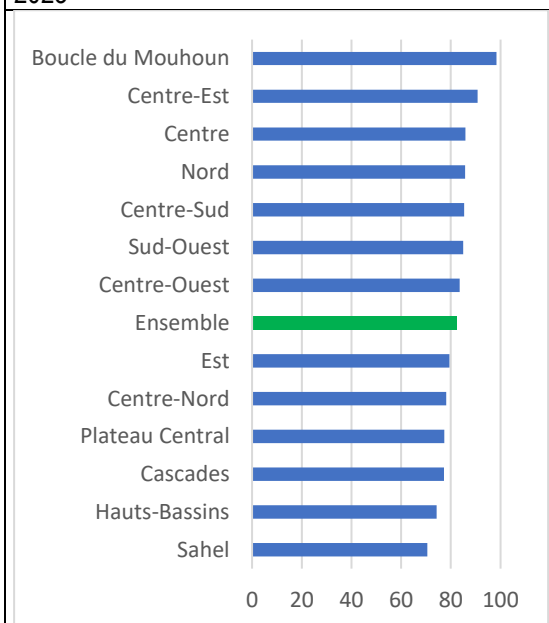
Graphique 15 : Proportion des communes ayant tenu les quatre (04) sessions ordinaires en 2023



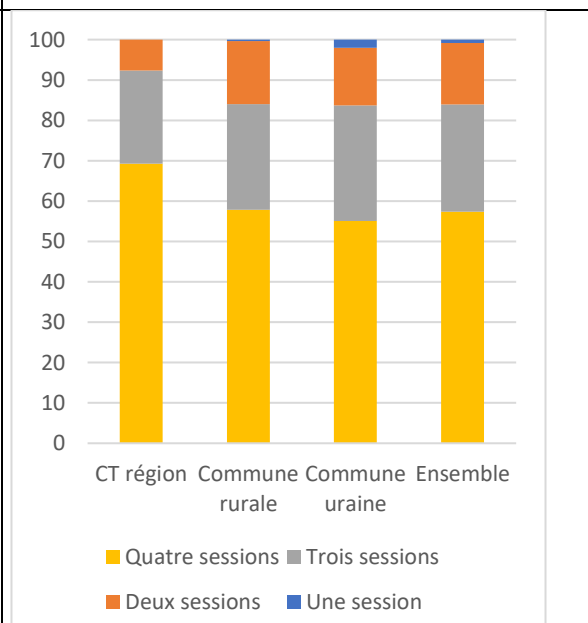
Graphique 16 : Taux de participation des membres des DS communales aux sessions ordinaires en 2023



Graphique 17 : Taux de participation des membres des DS régionaux CT aux sessions ordinaires en 2023



Graphique 18 : Proportion des CT selon le nombre de sessions ordinaires tenues en 2023



Points saillants :

- tenue des quatre (04) sessions ordinaires dans 57% de communes ;
- taux de participation de 81,9% des membres des DS communales aux sessions ordinaires ;
- taux de participation de 82,4% des membres des DS régionales aux sessions ordinaires.

Commentaire

Au niveau national, 57,4% des CT ont tenu les quatre sessions ordinaires en 2023. Au niveau régional, c'est dans les régions des Cascades (94,1%), des Hauts Bassins (87,9%), du Plateau Central (84,2%), Centre-Ouest (81,6%), du Centre-Sud (72,2%) et du Nord (71%) que les proportions des quatre sessions ordinaires tenues sont supérieures à la moyenne nationale. La plus faible proportion est enregistrée dans la région de l'Est (7,4%).

Le taux global de participation aux sessions ordinaires est de 81,9% en 2023 pour les communes et de 82,4% pour les régions CT.

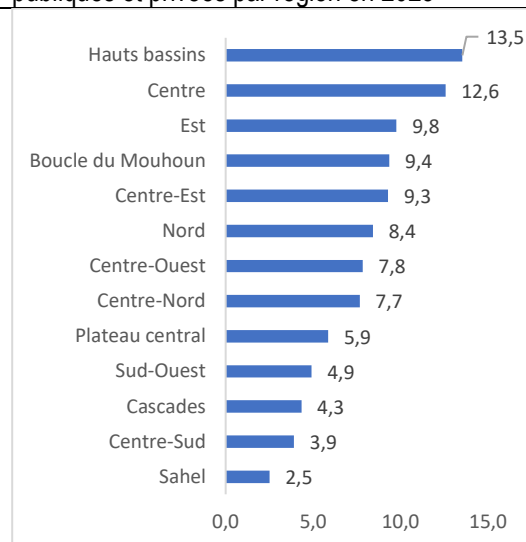
Concernant les communes, le plus faible taux de participation aux sessions ordinaires en 2023 est enregistré dans la région de l'Est (68,8%) tandis que le plus fort taux de participation des membres des délégations spéciales aux sessions ordinaires s'élève à 94,4% dans la région du Centre. Pour ce qui est du taux de participation aux sessions ordinaires des conseils régionaux, la CT région de la Boucle du Mouhoun enregistre le plus fort taux (98,3%) et le plus faible taux de 70,5% s'observe dans la région du Sahel.

Source statistique : Annuaire statistique 2023 de la décentralisation DGESS/MATM.

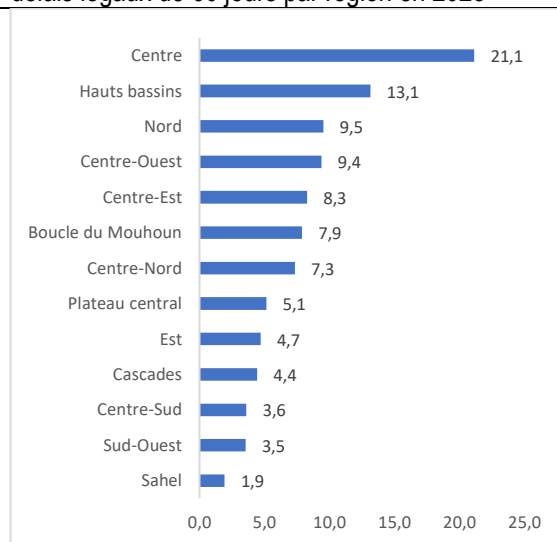
III. Etat Civil

Naissance

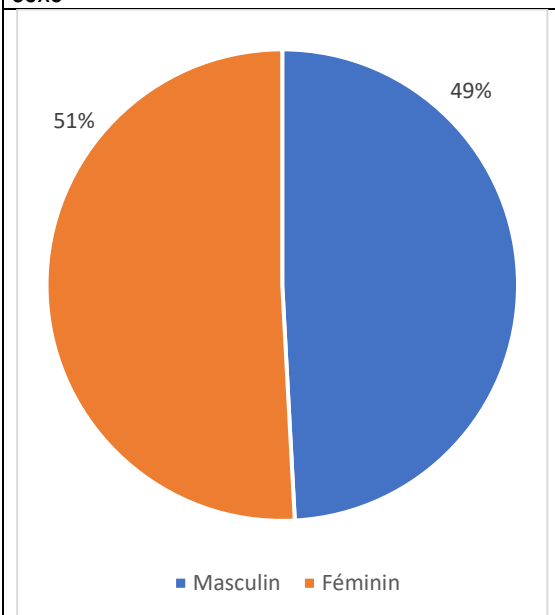
Graphique 19 : Proportion des naissances survenues dans les formations sanitaires publiques et privées par région en 2023



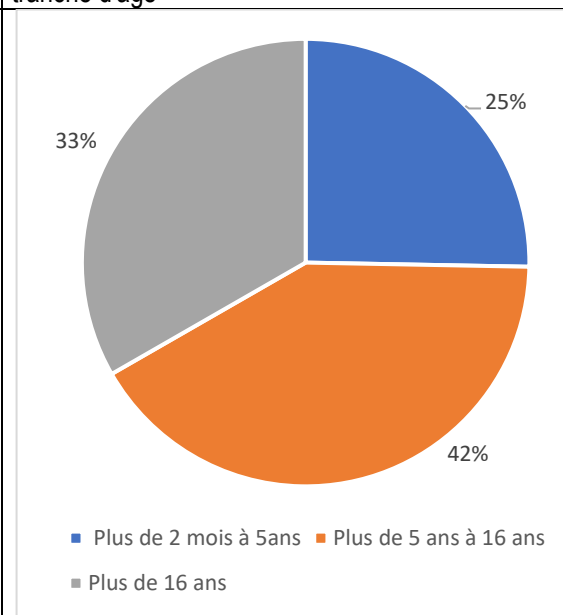
Graphique 20 : Proportion (%) des naissances enregistrées dans les centres d'état civil dans les délais légaux de 60 jours par région en 2023



Graphique 21 : Répartition des Jugements déclaratifs/supplétifs d'actes de naissance selon le sexe



Graphique 22 : Répartition des Jugements déclaratifs/supplétifs d'acte de naissance selon la tranche d'âge



Points saillants :

- 2,5% de naissances survenues dans les formations sanitaires dans la région du Sahel ;
- 51% de jugements déclaratifs/supplétifs d'actes de naissance pour les personnes de sexe féminin ;
- 42% de jugements déclaratifs/supplétifs d'actes de naissance pour la tranche d'âge comprise entre 5 à 16 ans

Commentaire

Selon la répartition des naissances survenues dans les formations sanitaires publiques et privées par région en 2023, le Sahel enregistre la plus faible proportion avec 2,5% tandis que les Hauts-Bassins enregistre la plus forte proportion (13,5%).

En ce qui concerne l'enregistrement des naissances à l'état civil dans les délais légaux de 60 jours, la région du Centre vient en tête avec une proportion de 21,1% tandis que le Sahel est à la traine avec 1,9%.

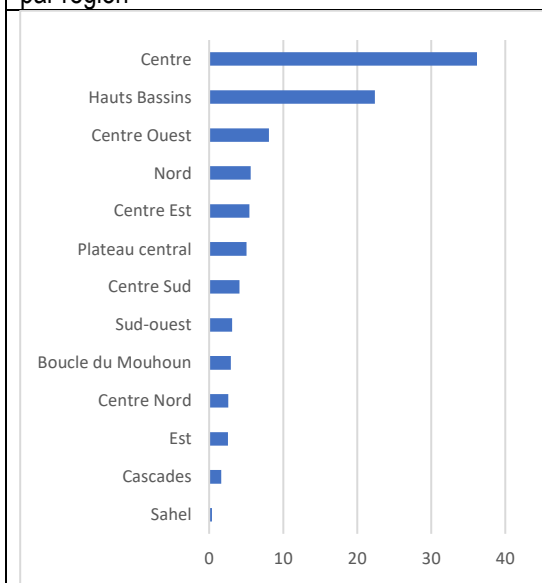
Pour ce qui est des jugements déclaratifs/supplétifs d'actes de naissance, le sexe féminin est dominant au niveau national avec une proportion de 51%. La tranche d'âge de plus de 5 à 16 ans est la plus enregistrée (42%).

Note méthodologique :

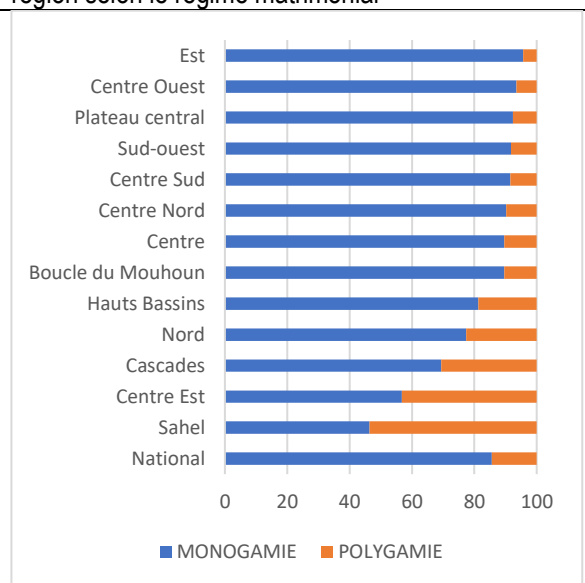
Source : Annuaire statistique 2023 de la décentralisation, DGESS/MATM.

Mariage

Graphique 23 : Proportion des mariages célébrés par région



Graphique 24 : Proportion des mariages célébrés par région selon le régime matrimonial



Points saillants :

- 0,4% des mariages célébrés dans la région du Sahel ;
- 85,6% de mariages monogamiques au niveau national.

Commentaire

En 2023, la région du Sahel enregistre la plus faible proportion de mariages célébrés (0,4%) tandis que celle du Centre enregistre la plus forte proportion avec 36,2%.

En 2023, seulement 14,4% de mariages célébrés au Burkina Faso l'ont été sous le régime polygamique.

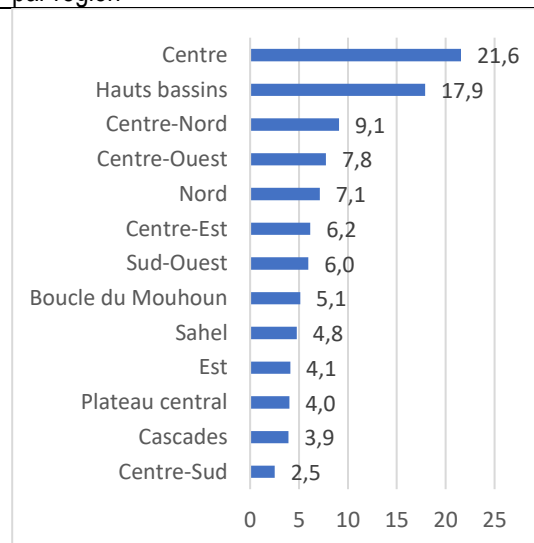
A l'échelle régional, c'est dans la région du Sahel que la proportion de mariages polygamiques est la plus élevée (56,3%) alors que celui monogamique est prédominant dans la région de l'Est (95,6%).

Note méthodologique :

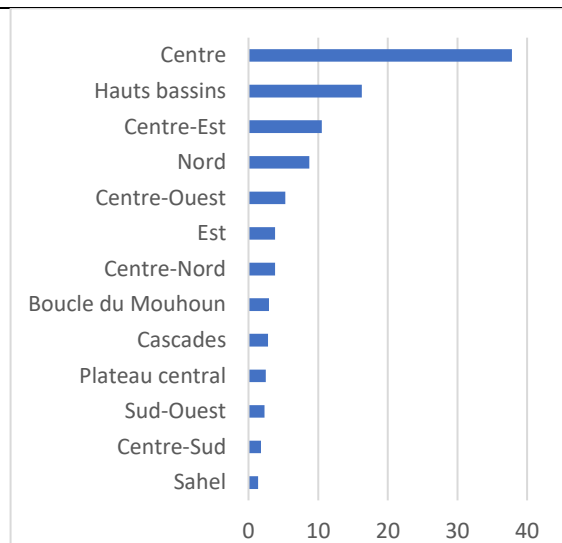
Source: Annuaire statistique 2023 de la décentralisation, DGESS/MATM.

Décès

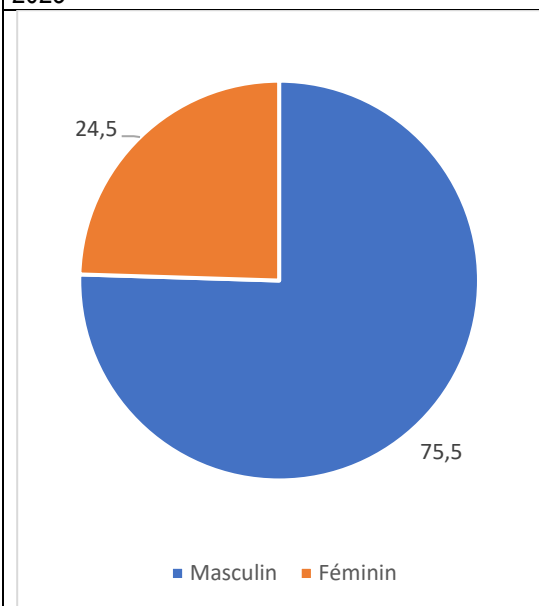
Graphique 25 : Proportion des décès survenus dans les formations sanitaires publiques et privés par région



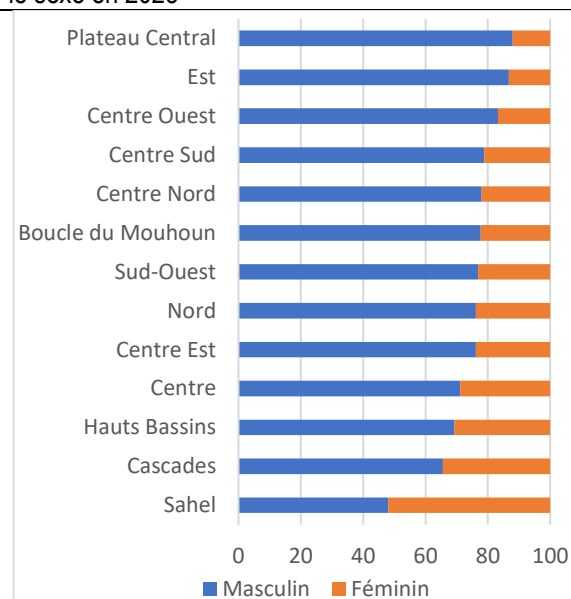
Graphique 26 : Proportion des décès enregistrés dans les délais légaux de 60 jours en 2023



Graphique 27 : Proportion des jugements déclaratifs/supplétifs de décès établis par sexe en 2023



Graphique 28 : Proportion des jugements déclaratifs/supplétifs de décès établis par région selon le sexe en 2023



Points saillants :

- 2,5% de décès survenus dans les formations sanitaires publiques et privées dans la région du Centre-Sud ;
- 1,4 % des décès enregistrés dans les délais légaux de 60 jours dans la région du Sahel ;
- 75,5% des jugements déclaratifs/supplétifs de décès de personnes de sexe masculin en 2023 ;
- 52% des jugements déclaratifs/supplétifs de décès de personnes de sexe féminin dans la région du Sahel en 2023.

Commentaire

Le Centre-Sud enregistre la plus faible proportion de décès survenus dans les formations sanitaires publiques et privées (2,5%) en 2023. Concernant l'enregistrement des décès dans les délais légaux de 60 jours à l'état civil, le Sahel enregistre la plus faible proportion avec 1,4%.

En ce qui concerne les jugements déclaratifs/supplétifs de décès établis par sexe en 2023, le sexe masculin occupe la plus forte proportion (75,5%). Au niveau régional, c'est dans le Sahel qu'il y a le plus de jugements déclaratifs/supplétifs de décès de sexe féminin (52%) établis par rapport au sexe masculin (48%). Par contre au Plateau Central, il y a seulement 12,1 % de jugements déclaratifs/supplétifs de décès de sexe féminin établis.

Note méthodologique :

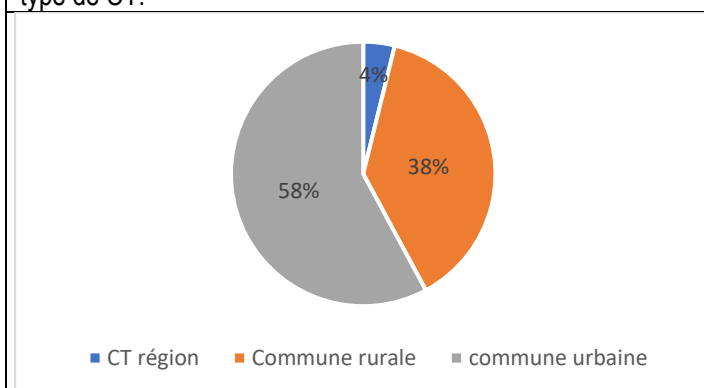
Source : Annuaire statistique 2023 de la décentralisation, DGESS/MATM.

IV. Personnel des collectivités territoriales

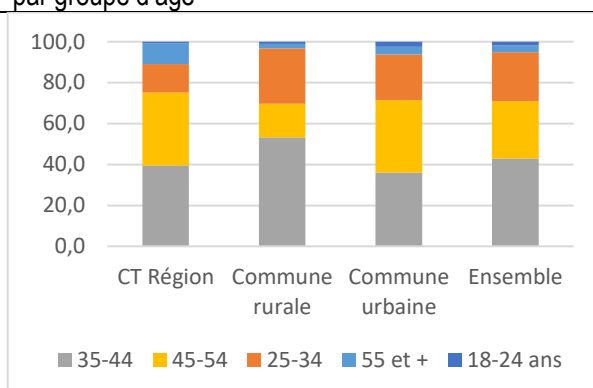
Tableau 4: Effectif du personnel des CT en 2023

	Effectif total	Variation 2023/2022 (%)	Effectif moyen			Age moyen
			Féminin	Masculin	Ensemble	
Régions (CT)	310	-1,9	8	16	24	44
Communes rurales	3 088	-2,6	2	8	10	39
Communes urbaines	4 666	-0,9	24	71	95	41
Ensemble des CT	8 064	-1,6	5	17	22	40

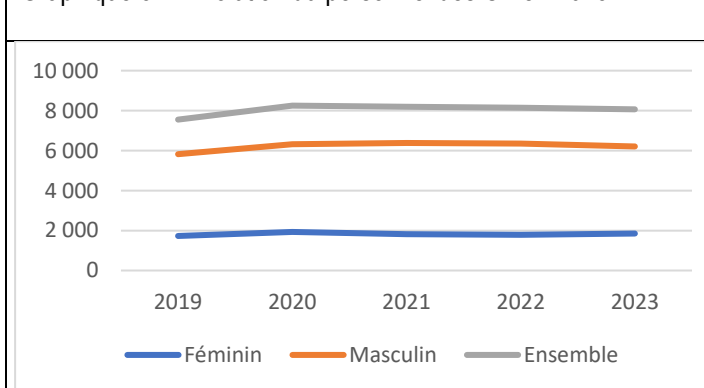
Graphique 29 : Répartition du personnel des CT en 2023 par type de CT.



Graphique 30 : Répartition du personnel des CT en 2023 par groupe d'âge



Graphique 31 : Evolution du personnel des CT en 2023



Graphique 32 : Répartition du personnel des collectivités par sexe

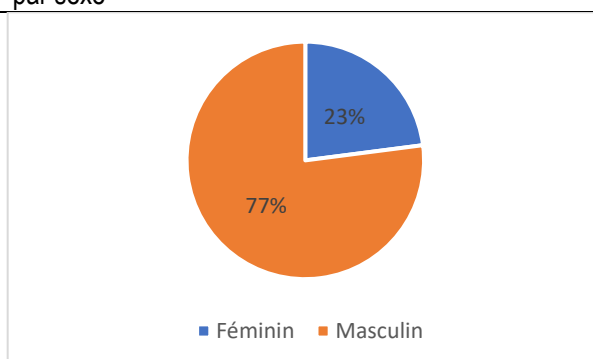


Tableau 5: Répartition du personnel des CT par statut en 2023

Statut	Effectif	Proportion (%)
Fonctionnaires des collectivités territoriales	5 810	72,0
Mise à disposition par l'Etat	1 520	18,8
Autres mises à disposition/Personnel technique d'appui	48	0,6
Fonctionnaires de la collectivité en disponibilité	123	1,5
Détachés	140	1,7
SND	28	0,3
Stagiaires	181	2,2
Volontaires	58	0,7
Autres	156	1,9
Total	8 064	100,0

Points saillants :

- 22 agents en moyenne par CT en 2023 ;
- 58% du personnel des CT dans les communes urbaines ;
- 23% de personnel féminin dans les CT ;
- 72% de fonctionnaires des collectivités territoriales sur l'ensemble du personnel des CT.

Commentaire

En 2023, le personnel de l'ensemble des CT se chiffre à 8 064, soit 22 agents en moyenne par CT. Cette moyenne est de 95 dans les communes urbaines, de 10 dans les communes rurales et de 24 dans les régions CT. L'effectif du personnel des CT est en baisse de 1,6% par rapport à 2022.

Le personnel des communes urbaines représente 58% de l'ensemble du personnel des CT contre 38% pour les communes rurales et 4% pour les régions CT en 2023.

L'âge moyen du personnel des CT est de 40 ans. Il est de 39 ans pour les communes rurales, de 41 ans pour les communes urbaines et de 44 ans pour les régions CT. 42,9% du personnel a un âge compris entre 35 et 44 ans en 2023.

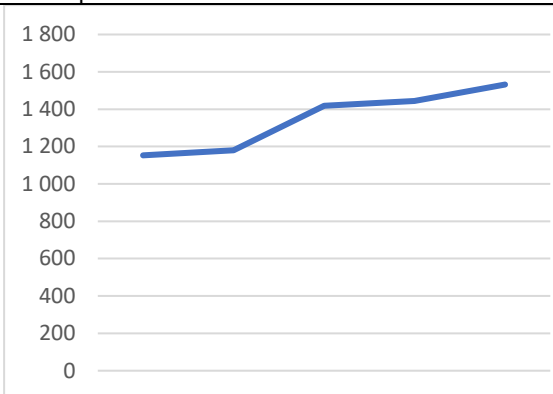
En 2023, les femmes représentent 23% du personnel. Cette proportion était de 22% en 2022. Soit une augmentation d'un point en pourcentage.

Selon le statut, 72% du personnel des CT sont des fonctionnaires des collectivités territoriales. Ils sont suivis par les agents de l'Etat mis à la disposition, les volontaires ne représentent que 0,7%.

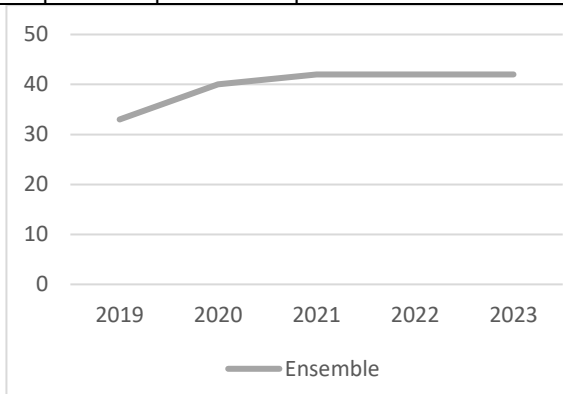
Source statistique : Annuaire statistique 2023 de la décentralisation DGESS/MATM.

La police municipale

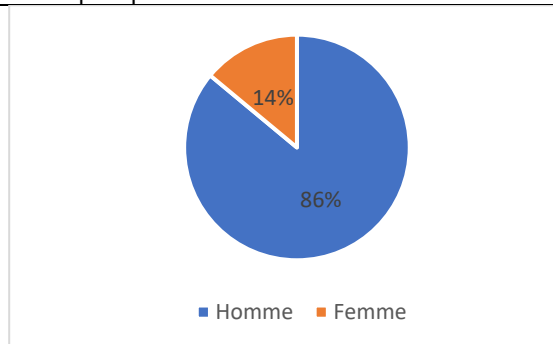
Graphique 33 : Evolution de des effectifs de police municipale



Graphique 34 : Evolution du nombre de communes disposant de police municipale



Graphique 35 : proportion du personnel de la police municipale par sexe



Graphique 36 : proportion du personnel de la police municipale par corps

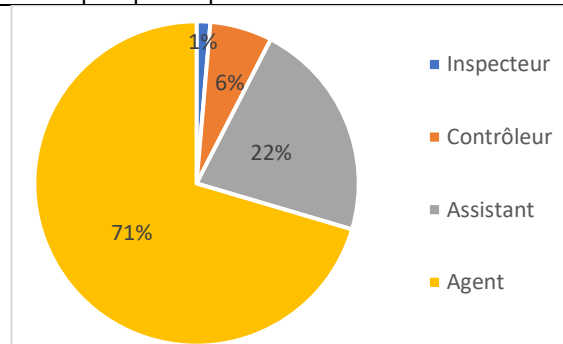


Tableau 6 : Nombre moyen du personnel de la police municipale dans les communes par région

Région	Nombre de communes disposant de police municipale en 2023	Effectif moyen par communes disposant de police municipale en 2023
Boucle du Mouhoun	4	8
Cascades	2	27
Centre	2	443
Centre-Est	7	11
Centre-Nord	2	11
Centre-Ouest	3	18
Centre-Sud	3	8
Est	4	17
Hauts-Bassins	3	63
Nord	2	22
Plateau-Central	1	10
Sahel	3	11
Sud-Ouest	6	7
National	42	36

Points saillants :

- 42 communes disposant d'un service de police municipale en 2023 ;
- en moyenne 45 policiers municipaux par commune disposant d'un service de police municipale.
- 14% de personnel féminin parmi du personnel des polices municipales.

Commentaire

En 2023, le nombre de communes disposant d'un service de police municipale est de 42 dont six (07) communes rurales.

La région du Centre-Est enregistre le plus de communes disposant d'un service de police municipale (07) alors que la région du Plateau-Central n'en dispose qu'un (01) en 2023.

L'effectif de la police municipale est de 1 532 en 2023. Cet effectif a une tendance haussière. En effet entre 2019 et 2023 on enregistre une hausse de l'effectif de 32,8%.

Le nombre moyen de policiers municipaux par commune disposant d'un service de Police Municipale est de 45 en 2023. La région du Centre, enregistre le nombre moyen de policiers municipaux par commune le plus élevé soit 443 tandis que la région du Sud-Ouest enregistre le plus faible (06) en 2023.

Concernant la répartition du personnel des polices municipales par sexe, le personnel féminin ne représente que 14% en 2023

S'agissant de la répartition du personnel des polices municipales par corps, 71% sont des agents, 22% des Assistants, 6% de Contrôleurs et 1% des Inspecteurs.

Source statistique : Annuaire statistique 2023 de la décentralisation DGESS/MATM.

V. Finances locales

Tableau 7 : Situation des ressources transférées en accompagnement des compétences transférées aux communes par région en 2023

Région	Fonctionnement			Investissement		
	Prévision en milliards	Exécution en milliards	Taux d'absorption	Prévision en milliards	Exécution en milliards	Taux d'absorption
Boucle du Mouhoun	4,22	2,35	56%	0,75	0,53	71%
Cascades	1,10	0,97	88%	0,91	0,62	68%
Centre	3,88	3,26	84%	0,35	0,12	35%
Centre-Est	2,68	2,25	84%	0,81	0,76	94%
Centre-Nord	3,67	2,90	79%	0,99	0,69	69%
Centre-Ouest	4,95	2,87	58%	1,32	0,82	62%
Centre-Sud	2,35	1,18	50%	0,88	0,51	58%
Est	2,82	1,51	54%	0,80	0,55	70%
Hauts-Bassins	3,60	2,89	80%	1,02	0,82	81%
Nord	3,60	2,47	69%	0,79	0,44	55%
Plateau-Central	2,42	1,45	60%	0,88	0,51	58%
Sahel	0,71	0,20	28%	0,68	0,27	40%
Sud-Ouest	1,48	1,17	79%	0,82	0,60	73%
Ensemble	37,47	25,47	68%	10,99	7,25	66%

NB : les montants des prévisions et d'exécutions comportent des reports des années antérieures.

Points saillants :

- 28% de taux d'absorption des ressources transférées pour le fonctionnement dans la région du Sahel
- 66% de taux d'absorption en investissement sur le plan national en 2023

Commentaires

En fonctionnement, sur une prévision de 37, 47 milliards de francs CFA, on note une exécution de 25,47 milliards de francs CFA, soit un taux d'absorption de 68% pour l'ensemble des communes. La région des Cascades (88%), du Centre-Est (84%) et du Centre (84%) enregistrent les taux les plus élevés tandis que les régions du Sahel (28%), du Centre-Sud (50%) et de l'Est (54%) enregistrent les plus faibles taux d'absorption.

Quant aux investissements, les réalisations se chiffrent à 7,25 milliards de francs CFA sur une prévision de 10,99 milliards de francs CFA pour l'ensemble des communes, soit un taux d'absorption de 66%. Les taux les plus élevés sont enregistrés dans les régions du Centre-Est (94%), des Hauts Bassins (81%) et du Sud-Ouest (73%). Les plus faibles taux s'observent dans les régions du Centre (35%), du Sahel (40%) et du Nord (55%). Sur les treize (13) régions, le Sahel enregistre un taux d'exécution de moins de 50% en fonctionnement. En investissement, les régions du Centre et du Sahel enregistrent un taux d'exécution inférieure à 50%.

Source statistique : DGCT

Tableau 8 : Situation des ressources transférées par domaine en accompagnement des compétences transférées aux communes en 2023

Domaines	Prévision (milliards de FCFA)	Exécution (milliards de FCFA)	Poids par domaine	Variation de la prévision 2023/2022 (en %)
Education	39,70	26,62	81,93%	-3,29
Sante	7,55	5,45	15,58%	8,01
Eau	0,78	0,45	1,62%	-44,83
Action Sociale	0,09	0,04	0,18%	31,60
Jeunesse	0,07	0,02	0,14%	-53,88
Culture	0,05	0,02	0,11%	34,80
Sport	0,16	0,12	0,33%	302,82
Agriculture	0,05	0,00	0,11%	-74,30
Commerce	0,00	0,00	0,01%	+,88
Economie Et Finances	0,00	0,00	0,00%	-
Total	48,46	32,72	100,00%	-3,00

NB : les montants des prévisions et d'exécutions comportent des reports des années antérieures.

Points saillants :

- baisse de 3 % des ressources transférées en accompagnement des compétences transférées ;
- 81,9% des ressources transférées dans le domaine de l'éducation.

Commentaires

Entre 2023 et 2022 le montant total de l'ensemble des ressources transférées en accompagnement des compétences transférées a connu une baisse de 3 %. Cette baisse est prononcée dans les domaines de l'agriculture (74,3), de la jeunesse (53,9%), et de l'eau (44, 8%). Par contre les domaines de l'action sociale (34,8%), de la culture (31,6%) sport (302,8%)¹ ont connu des fortes progressions.

Concernant les prévisions, pour un volume total des ressources transférées en accompagnent des compétences transférées de 48, 46 milliards de francs CFA, le domaine de l'éducation a reçu 39,7 milliards de francs CFA et celui de la santé 7,55 milliards de francs CFA, soit respectivement 81,9% et 15,6%.

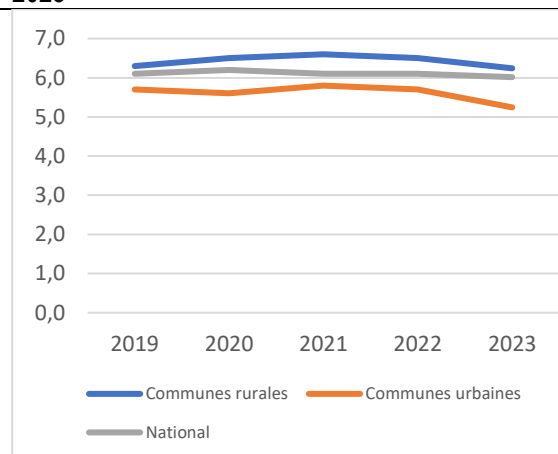
Source statistique : DGCT.

¹ Les 302,82 points de pourcentage sont dus aux prévisions de la gestion 2022 qui était de l'ordre de 39 638 151 francs CFA contre celle de 2023 qui est de 159 672 301 francs CFA.

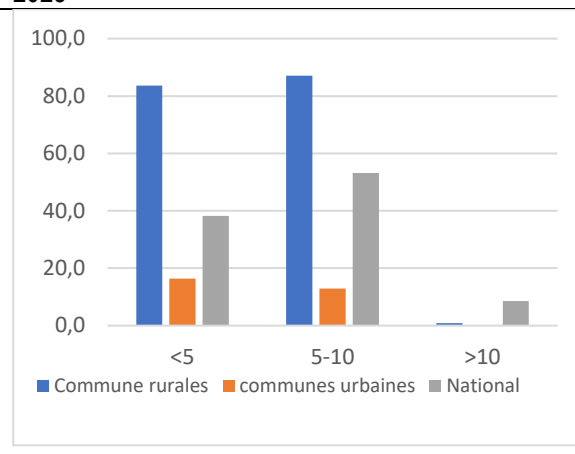
VI. Santé

Les infrastructures sanitaires

Graphique 37 : Evolution du rayon moyen d'action théorique des CSPS par type de commune de 2019 à 2023



Graphique 38 : Répartition des communes par tranche du rayon moyen d'action théorique des CSPS (%) en 2023



Graphique 39 : ratio habitants par type de personnel de santé de 2019 à 2023 (le secteur privé non pris en compte)

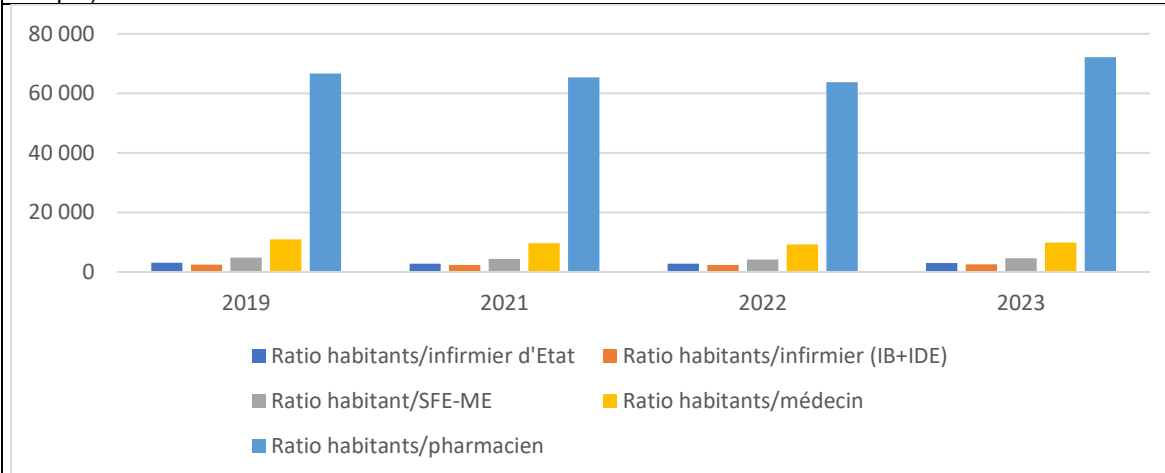


Tableau 9 : Proportion des communes ayant au moins un CSPS non fonctionnel par région en 2023 (en %)

Région	Commune rurale	Commune urbaine	Ensemble commune
Boucle du Mouhoun	48,8	83,3	53,2
Cascades	57,1	0,0	47,1
Centre	50,0	100,0	57,1
Centre-Est	45,8	16,7	40,0
Centre-Nord	48,0	33,3	46,4
Centre-Ouest	36,4	50,0	37,8
Centre-Sud	43,8	33,3	42,1
Est	63,6	60,0	63,0
Hauts-Bassins	40,0	66,7	42,4
Nord	66,7	25,0	61,3
Plateau Central	41,2	33,3	40,0
Sahel	50,0	75,0	53,8
Sud-Ouest	20,8	0,0	17,9
National	46,5	42,9	46,0

Points saillants :

- rayon moyen d'action théorique des CSPS presque stationnaire depuis 2019 ;
- rayon moyen d'action théorique inférieur à 5km dans 38,3% des communes ;
- au moins un CSPS non fonctionnel dans 46% des communes ;
- ratio habitants/personnels de santé largement en deçà de la norme de 2,3 personnels pour 1000 habitants.

Commentaire

Depuis 2019, le rayon moyen d'action théorique (RMAT) des CSPS est resté presque stationnaire. Il est passé de 6,1 km en 2019 à 6,0 km en 2023. Cette tendance s'observe aussi bien dans les communes rurales que dans les communes urbaines. En outre, la norme nationale de 5 km fixée par le Ministère en charge de la santé n'est pas atteinte. Seulement dans 38,3% des communes, les populations parcourent moins de 5 km pour se rendre à une formation sanitaire la plus proche.

En 2023, 46% des communes ont au moins un CSPS non fonctionnel. Selon le type de commune, cette proportion est de 46,5% dans les communes rurales et de 42,9% dans les communes urbaines.

Concernant le ratio habitants/personnels de santé, il est en deçà de la norme avec 72 184 habitants pour un pharmacien, 9872 habitants pour un médecin et 4604 habitants pour un(e) sage-femme d'Etat/maïeuticien d'Etat en 2023.

Note méthodologique

Le rayon moyen d'action théorique : exprime pour une zone géographique contenant une ou plusieurs formations sanitaires, la distance moyenne parcourue par la population pour atteindre une formation sanitaire. Par similitude avec le Ministère de la santé, la méthode de détermination a pris en compte la superficie et le nombre de formation sanitaire de chaque commune.

Rayon moyen d'action = Racine carrée (superficie / (Pi * Nombre de formations sanitaires)).

L'objectif PNDES est fixé à 5 km.

Habitants par formation sanitaire : c'est la population de la commune rapportée au nombre de formation sanitaire.

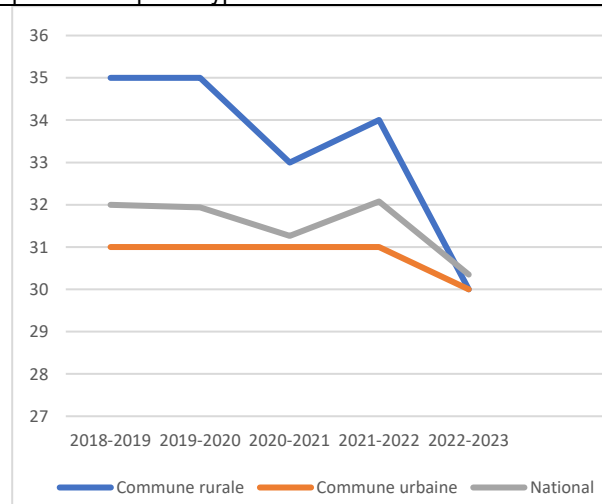
Norme personnel de santé par habitant est de 2,3 pour 1000 habitants selon l'OMS pour la région Afrique.

Source statistique : Annuaire statistique 2023 de la décentralisation, DGESS/MATDS.

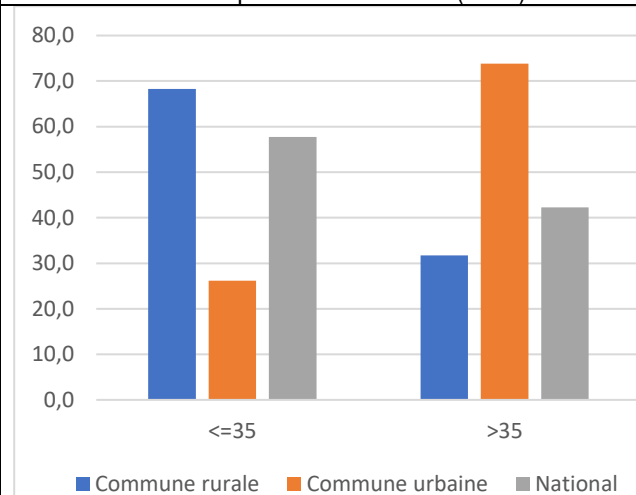
VII. Education

Ratio nombre d'élèves par salle de classe

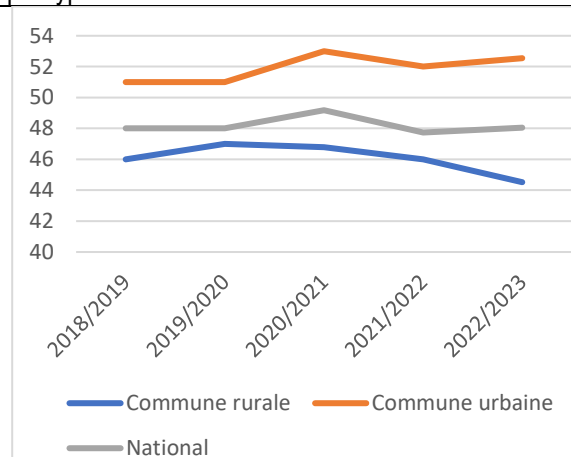
Graphique 40 : Evolution du ratio auditeurs/classe au préscolaire par le type de commune



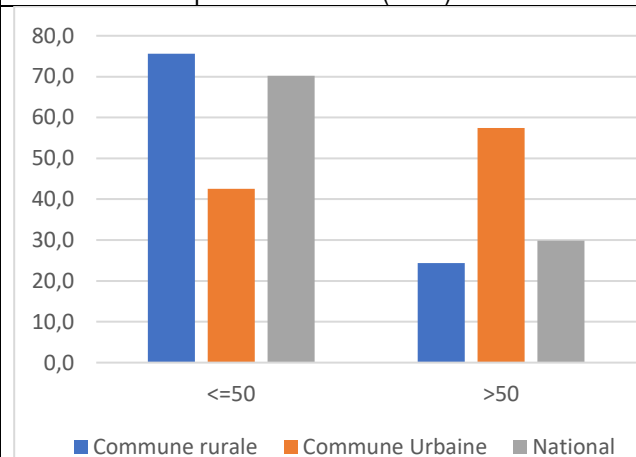
Graphique 41 : Répartition des communes selon le ratio auditeurs/classe au préscolaire en 2023 (en %)



Graphique 42 : Evolution du ratio élèves/classe au primaire par type de commune



Graphique 43 : Répartition des communes selon le ratio élèves/classe au primaire en 2023 (en %)



Points saillants :

- baisse du ratio auditeurs/classe au préscolaire entre 2021/2022 et 2022/2023 ;
- environ 6 communes sur 10 respectent la norme de 35 auditeurs par classe au préscolaire ;
- stabilité du ratio élèves/classe de 48 élèves par classe au primaire ;
- norme de 50 élèves par classe au primaire respectée dans 7 communes sur 10.

Commentaire

Le ratio auditeurs/classe est passé de 32 en 2018/2019 à 30 en 2022/2023. Toutefois on observe une fluctuation en dent de scie entre 2019/2020 à 2022/2023. Selon les types de communes en 2022/2023, le ratio auditeurs/classe reste identique (30). Par ailleurs, 42,3% des communes ont un ratio auditeurs/classe supérieur à la norme nationale.

Le ratio élèves/classe au primaire est resté presque constant entre 2019 et 2023. On observe un pic en 2021 avec un ratio de 49 élèves par classe. Selon les types de communes on observe une disparité du ratio élèves/classe en 2022/2023. Il est de 53 au niveau des communes urbaines et de 45 au niveau des communes rurales. Par ailleurs, dans 3 communes sur 10 le ratio élèves/classe est supérieur à la norme nationale.

Note méthodologique

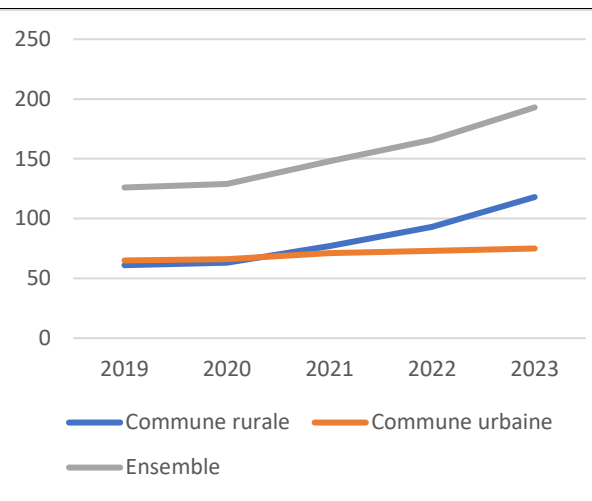
Ratio élèves/ classe : rapport du nombre d'élèves au primaire sur le nombre de classes fonctionnelles sur une année donnée.

Ratio auditeurs/ classe : rapport du nombre d'auditeurs au préscolaire sur le nombre de classes fonctionnelles sur une année donnée.

Source statistique : Annuaire statistique 2023 de la décentralisation, DGESS/MATM.

VIII. Culture, sports et loisirs

Graphique 44 : Evolution du nombre de CLAC et bibliothèques



Graphique 45 : Répartition (en %) du nombre de CLAC et bibliothèques par région en 2023

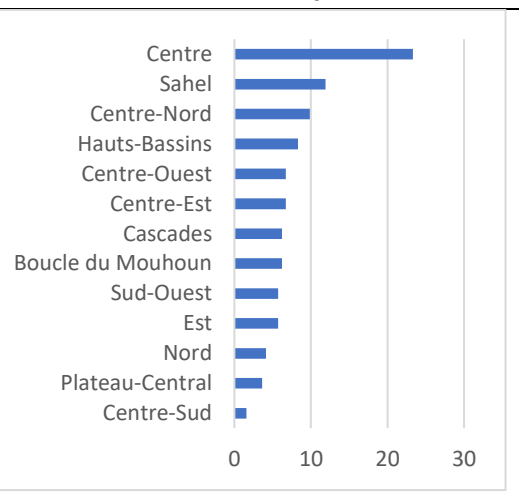
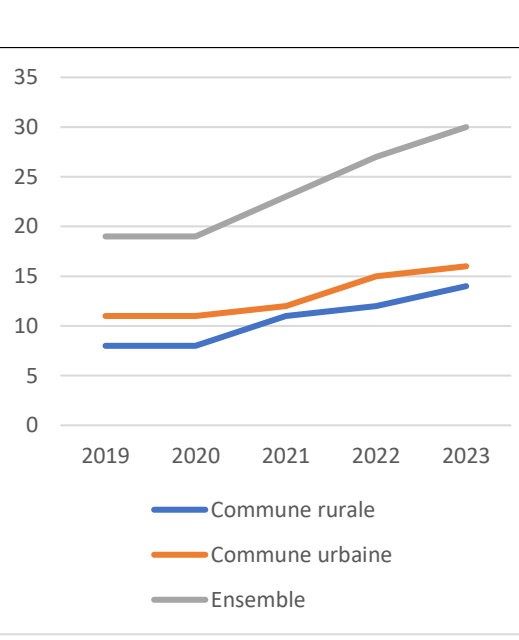


Tableau 10 : Nombre moyen de CLAC et bibliothèques par commune

Région	Commune urbaine	Commune rurale	Ensemble
Boucle du Mouhoun	0,8	0,2	0,3
Cascades	1,0	0,6	0,7
Centre	26,0	3,2	6,4
Centre-Est	1,0	0,3	0,4
Centre-Nord	2,0	0,5	0,7
Centre-Ouest	0,8	0,3	0,3
Centre-Sud	1,0	0,0	0,2
Est	0,8	0,3	0,4
Hauts-Bassins	2,0	0,3	0,5
Nord	1,0	0,1	0,3
Plateau-Central	0,7	0,3	0,4
Sahel	1,0	0,9	0,9
Sud-Ouest	0,8	0,3	0,4
Moyenne nationale	1,5	0,4	0,5

Graphique 46 : Evolution du nombre de musées



points saillants :

- 193 bibliothèques et centres de lecture et d'animation culturel communaux ;
- Hausse de 11,1% du nombre de musées par rapport à 2022.

Commentaires :

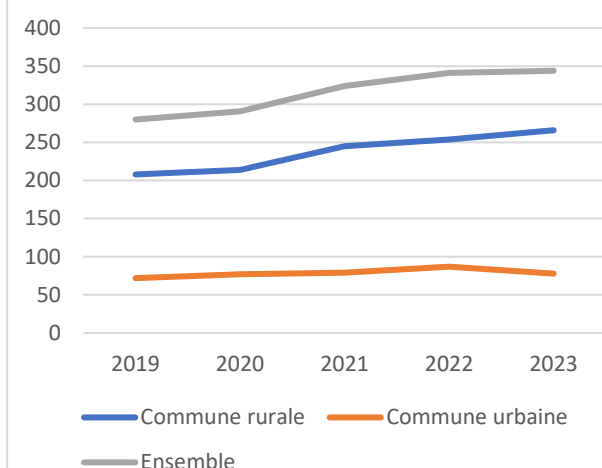
Entre 2022 et 2023, le nombre total de bibliothèques et centres de lecture et d'animation culturel communaux recensés est passé de 166 à 193 ; soit une hausse de 16,3%. Cette hausse est imputable au nombre de CLAC et bibliothèques des communes rurales qui est passé de 93 à 118.

Suivant la répartition par région, le Centre enregistre la plus forte proportion (23,3%). Elle est suivie de la région du Sahel (11,9%) et du Centre- Nord (9,8%). Les plus faibles proportions sont observées dans les régions du Centre-Sud (1,6%), du Plateau Central (3,6%) et du Nord (4,1%).

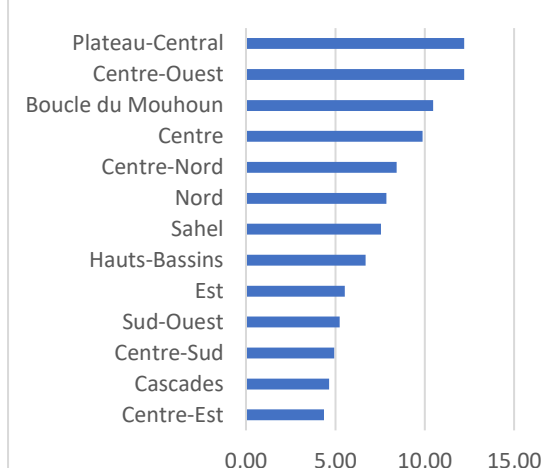
Concernant le nombre de musées, il est passé de 27 à 30 soit une hausse de 11,1%. On observe une tendance à la hausse du nombre de musées depuis 2020 tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

Source statistique : Annuaire statistique 2023 de la décentralisation DGESS/MATM.

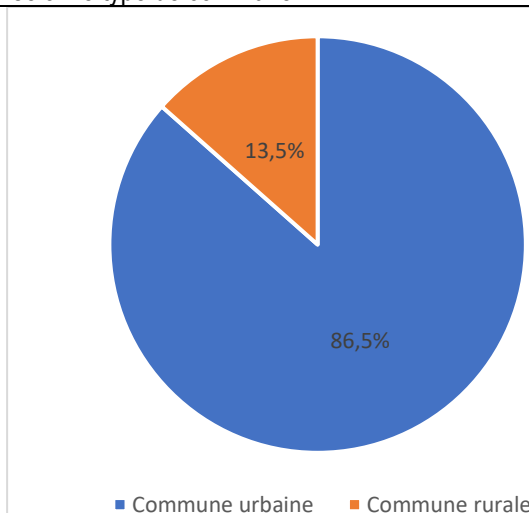
Graphique 47 : Evolution du nombre de MJC



Graphique 48 : Répartition (en %) du nombre de MJC par région en 2023



Graphique 49 : Répartition des salles de spectacles selon le type de commune



Graphique 50 : Evolution du nombre de salles de spectacle communales.

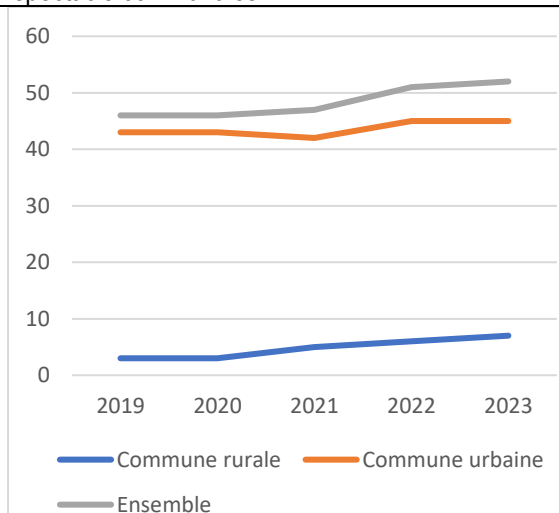


Tableau 11 : : Nombre moyen de MJC par commune

Région	Commune urbaine	Commune rurale	Ensemble
Boucle du Mouhoun	0,8	0,8	0,8
Cascades	1,0	0,9	0,9
Centre	10,0	4,0	4,9
Centre-Est	1,0	0,4	0,5
Centre-Nord	2,3	0,9	1,0
Centre-Ouest	3,5	0,8	1,1
Centre-Sud	1,3	0,8	0,9
Est	1,0	0,6	0,7
Hauts-Bassins	2,0	0,6	0,7
Nord	0,8	0,9	0,9
Plateau-Central	1,3	2,2	2,1
Sahel	1,8	0,9	1,0
Sud-Ouest	1,0	0,6	0,6
Moyenne nationale	1,6	0,9	1,0

Point saillant :

- baisse de 10,3% du nombre de MJC dans les communes urbaines.

Commentaires :

Le nombre des MJC est passé de 341 à 344 soit une hausse de 0,9%. Cette hausse est observée en milieu rural où le nombre de MJC est passé de 254 à 266, soit un taux de progression de 4,7%. Cependant, en ce qui concerne le milieu urbain, on constate une régression de 10,3%.

Suivant la répartition du nombre de MJC par région, le Centre-Ouest, le Plateau Central (12,2% chacune) et la Boucle du Mouhoun (10,4%) enregistrent les proportions les plus élevées, tandis que le Centre-Est (4,3%), les Cascades (4,6%) et le Centre-Sud (4,9%) enregistrent les proportions les plus faibles.

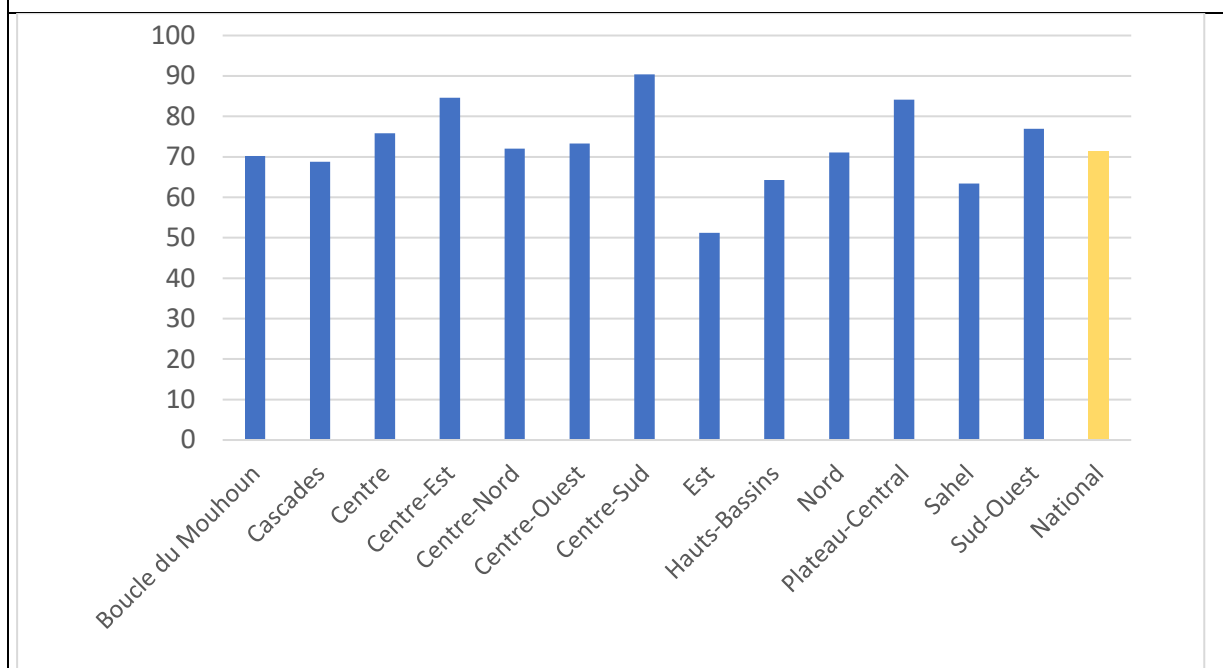
Quant aux salles de spectacles, leur nombre est passé de 51 en 2022 à 52 en 2023. On constate une salle additionnelle en milieu rural. Selon la répartition par type de commune, on observe une forte disparité entre le milieu urbains (13,5%) et le milieu rural (86,5%).

Source statistique : Annuaire statistique 2023 de la décentralisation DGESS/MATM.

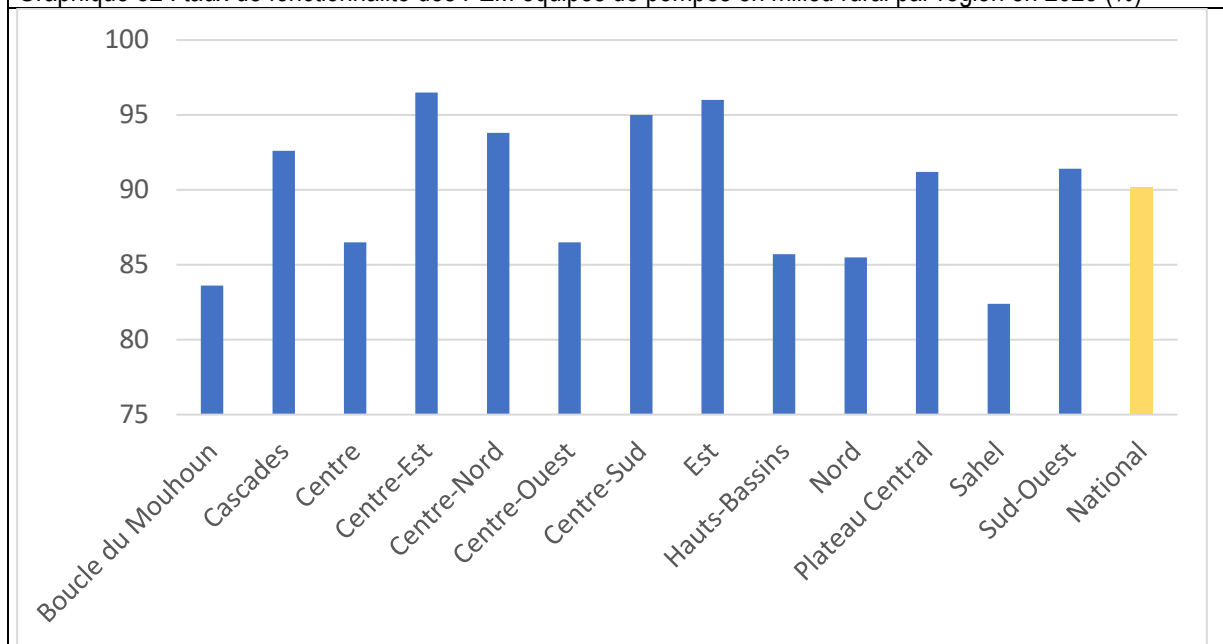
IX. Eau et assainissement

1 Eau potable

Graphique 51 : taux d'accès à l'eau potable par région en 2023 (%)



Graphique 52 : taux de fonctionnalité des PEM équipés de pompes en milieu rural par région en 2023 (%)



Points saillants :

- taux d'accès à l'eau potable de 71,3% au niveau national en 2023 ;
- taux de fonctionnalité des points d'eau modernes (PEM) équipés de pompes en milieu rural de 90,2% en 2023.

Commentaire

En 2023, le taux national d'accès à l'eau potable est de 71,3%. Le plus fort taux (90,4%) s'observe dans la région du Centre-Sud. Par contre, le plus faible taux (51,2 %) est enregistré dans la région de l'Est.

En 2023, le taux national de fonctionnalité des PEM équipés de pompes en milieu rural de 90,2%. Concernant ce taux par région, le plus fort taux (96,5 %) s'observe dans la région du Centre-Est. La région du Sahel enregistre le plus faible taux (82,4%).

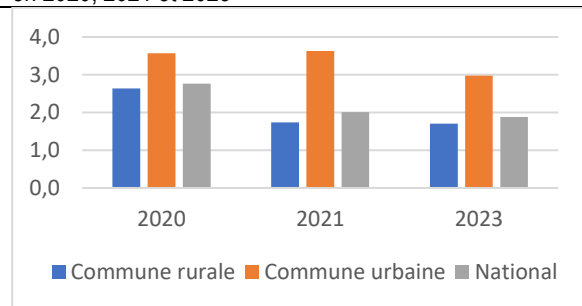
Note méthodologique :

Milieu rural selon le MEEA est l'ensemble des localités non couvertes par l'ONEA.

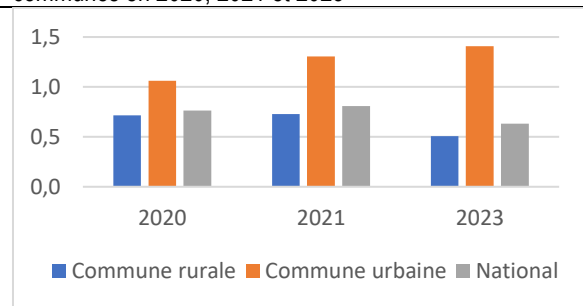
Source : Annuaire statistique 2023 de la décentralisation, DGESS/MATM.

2 Assainissement

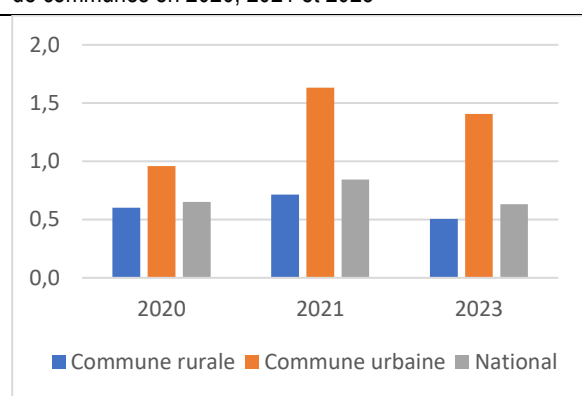
Graphique 53 : Nombre moyen de blocs latrines construits au cours de l'année dans les écoles par type de communes en 2020, 2021 et 2023



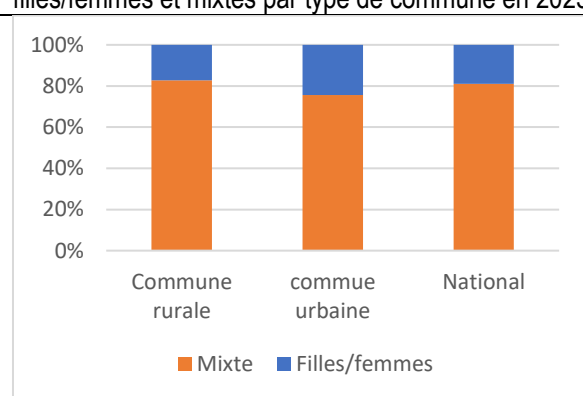
Graphique 54 : Nombre moyen de blocs latrines construits au cours de l'année dans les centres de santé par type de communes en 2020, 2021 et 2023



Graphique 55 : Nombre moyen de blocs latrines construits au cours de l'année dans les lieux publics et autres par type de communes en 2020, 2021 et 2023



Graphique 56 : Proportion (%) des blocs latrines construits au cours de l'année et réservés aux filles/femmes et mixtes par type de commune en 2023



Points saillants :

- Nombre moyen de blocs latrines construits au cours de l'année plus élevé dans les communes urbaines quel que soit le type d'endroit (écoles, centres de santé, autres lieux publics);
- 18,9% des blocs latrines construits et réservés uniquement aux filles/femmes en 2023.

Commentaire

En 2023, le nombre moyen de blocs latrines construits est plus élevé dans les communes urbaines quelque que soit l'endroit. Il est de 3 dans les écoles, 1,4 dans les centres de santé et 1,4 dans les lieux publics et autres. Cette tendance s'observe également pour les années 2020 et 2021.

A l'échelle nationale en 2023, les blocs latrines construits et réservés aux filles/femmes ne représentent que 18,9%. Selon le type de commune, on enregistre une faible proportion des blocs latrines construits et réservés aux filles/femmes aussi bien dans les communes urbaines (24,4%) que dans les communes rurales (17,2%).

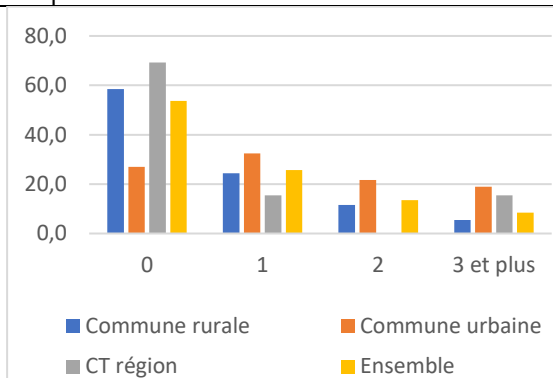
Note méthodologique :

Les données de l'année 2022 ne sont pas disponibles.

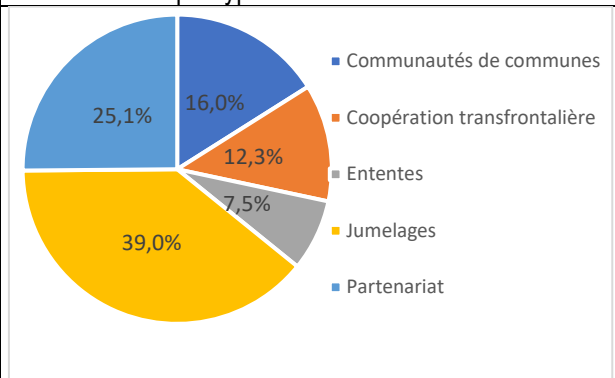
Source statistique : Annuaire statistique 2023 de la décentralisation, DGESS/MATM.

X. Coopération décentralisée

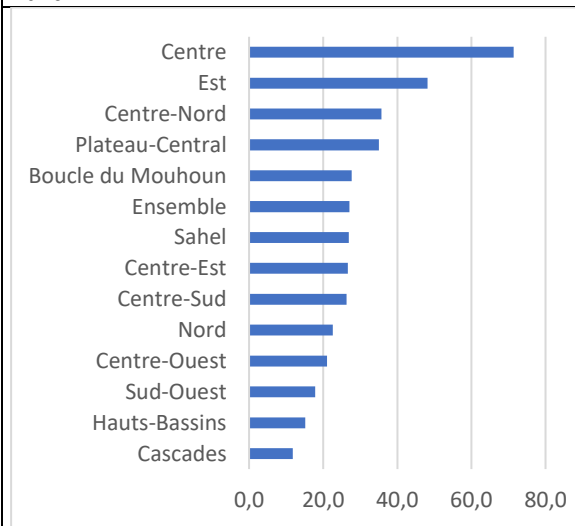
Graphique 57 : Proportion de CT par nombre de coopérations décentralisées entretenues en 2023



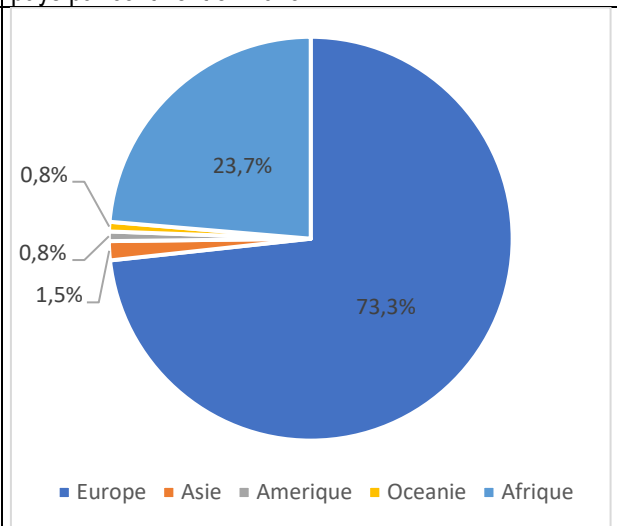
Graphique 58 : Proportion des coopérations décentralisées par type en 2023



Graphique 59 : Pourcentage de communes ayant au moins une coopération décentralisée par régions en 2023



Graphique 60 : Proportion des coopérations décentralisées des CT du Burkina et celles des autres pays par continent en 2023



Points saillants :

- 46,3% de CT entretenant des relations de coopération décentralisée ;
- 39% de jumelages parmi les types de coopération décentralisée ;
- 73,3% des coopérations décentralisées entretenues avec l'Europe.

Commentaire

En 2023 la proportion des CT qui entretiennent des relations de coopération décentralisée est de 46,3%. Suivant le type de collectivité, c'est dans les communes urbaines que les coopérations décentralisées sont les plus entretenues avec plus de 7 communes sur 10 (73%), suivi des communes rurales avec 4 communes sur 10 (41,5%) et des CT régions avec 3 communes sur 10 (30,8%).

Selon le type de coopération, le jumelage est le plus entretenu avec 39% des coopérations. Il est suivi respectivement du partenariat (25%) et de la communauté de communes (16%).

Suivant la répartition des coopérations décentralisées entre les CT du Burkina Faso et celles des autres pays selon le continent, l'Europe occupe la plus grande proportion avec 73,3%, suivi de l'Afrique avec 23,7% puis de l'Asie 1,5%. L'Océanie et l'Amérique ont des proportions inférieures à 1%.

Source statistique : Annuaire statistique 2023 de la décentralisation DGESS/MA.

Marchés à bétail

Tableau 12 : Proportion des communes disposant de marchés à bétail par région et par type de commune

Région	Rurales	Urbaines	Ensemble commune
Boucle du Mouhoun	65,5	80,0	67,6
Cascades	25,0	100,0	35,7
Centre	25,0	100,0	40,0
Centre-Est	72,7	100,0	78,6
Centre-Nord	60,0	100,0	65,2
Centre-Ouest	76,9	100,0	81,3
Centre-Sud	50,0	66,7	52,9
Est	90,5	100,0	92,3
Hauts-Bassins	27,3	66,7	32,0
Nord	53,8	100,0	60,0
Plateau Central	69,2	100,0	73,3
Sahel	90,0	100,0	91,3
Sud-Ouest	50,0	25,0	42,9
National	61,5	86,4	65,6

Tableau 13 : Proportion des marchés à bétail avec latrines par région et par type de commune

Région	Rurales	Urbaines	Ensemble communes
Boucle Du Mouhoun	54,5	71,4	58,6
Cascades	75,0	50,0	66,7
Centre	0,0	100,0	66,7
Centre-Est	38,9	66,7	45,8
Centre-Nord	70,6	60,0	68,2
Centre-Ouest	33,3	100,0	42,9
Centre-Sud	77,8	50,0	72,7
Est	48,6	57,1	50,0
Hauts-Bassins	50,0	100,0	66,7
Nord	68,8	100,0	75,0
Plateau Central	50,0	0,0	41,7
Sahel	54,8	66,7	55,9
Sud-Ouest	40,0	0,0	33,3
National	53,1	68,1	56,1

Points saillants :

- au moins un marché à bétail dans 65,6% des communes ;
- 56,1% de marchés à bétail avec latrines.

Commentaire

Au niveau national, 65,6% des communes disposent de marché à bétail en 2023. Cependant, des disparités existent selon les régions. En effet, c'est dans les régions de l'Est (92,3%), du Sahel (91,3%) et du Centre-Ouest (81,3%) que sont enregistrées les proportions les plus élevées de communes disposant de marchés à bétail tandis que les plus faibles proportions s'observent dans les régions des Hauts-Bassins (32%), les Cascades (35,7%) et du Centre (40%).

Selon la répartition par types de communes, les communes urbaines (86,4%) ont une proportion plus élevée que les communes rurales (61,5%). Neuf (09) régions ont toutes leurs communes urbaines possédant au moins un marché à bétail (100%).

Au niveau national, 56,1% des marchés à bétail ont des latrines en 2023. Au plan régional, c'est dans 7 régions que les proportions enregistrées sont supérieures à la moyenne nationale. Il s'agit des régions du Nord (75%), du Centre-Sud (72,7%), du Centre-Nord (68,2%), des Cascades (66,7%), des Hauts-Bassins (66,7%), du Centre (66,7%) et de la Boucle du Mouhoun (58,6%). Les régions du Sud-Ouest (33,3%) et du Plateau Central (41,7%) enregistrent les proportions les plus faibles en termes de marché à bétail avec latrines.

Selon le type de communes en 2023, les communes urbaines des régions du Plateau Central et du Sud-Ouest ne disposent pas de marché à bétail avec latrines tandis que tous les marchés à bétail des communes urbaines des régions du Nord, des Hauts-Bassins et du Centre possèdent des latrines. Les communes rurales de la région du Centre ne disposent pas de marché à bétail avec latrines.

Note méthodologique :

Les communes urbaines des régions du Centre et de l'Est ont plus d'un marché à bétail pour une commune.

Source statistique : Annuaire statistique 2023 de la décentralisation DGESS/MATM.

Boutiques de rue et abattoirs

Tableau 14 : Nombre moyen de boutiques de rue par type de commune et par région

Région	Rurales	Urbaines	Ensemble Commune
Boucle du Mouhoun	53,6	107,3	60,9
Cascades	47,6	101,5	54,8
Centre	79,6	137,0	89,2
Centre-Est	40,5	86,3	50,0
Centre-Nord	54,7	76,5	56,7
Centre-Ouest	42,6	147,3	54,9
Centre-Sud	51,6	56,3	52,5
Est	61,7	121,6	73,2
Hauts-Bassins	36,9	271,7	58,9
Nord	59,5	35,0	56,3
Plateau Central	40,4	100,5	47,9
Sahel	44,3	102,5	53,6
Sud-Ouest	25,5	81,8	33,5
National	47,1	106,8	55,6

Tableau 15 : Nombre moyen d'abattoirs et proportion d'abattoirs avec latrines par type de commune et par région

Région	Rurales		Urbaines		Ensemble commune	
	Nombre moyen d'abattoirs	% abattoirs avec latrine	Nombre moyen d'abattoirs	% abattoirs avec latrine	Nombre moyen d'abattoirs	% abattoirs avec latrine
Boucle du Mouhoun	0,5	41,7	0,8	100,0	0,5	56,3
Cascades	0,2	0,0	1,0	100,0	0,6	66,7
Centre	1,0	75,0			1,9	75,0
Centre-Est	0,6	16,7	1,0	83,3	0,4	38,9
Centre-Nord	0,5	77,8	1,0	100,0	0,4	83,3
Centre-Ouest	0,6	20,0	1,0	100,0	0,4	38,5
Centre-Sud	0,6	0,0	1,3	50,0	0,9	15,4
Est	0,7	18,2	1,0	80,0	0,6	37,5
Hauts-Bassins	0,3	33,3	1,3	75,0	0,4	50,0
Nord	0,4	63,6	1,0	75,0	0,5	66,7
Plateau Central	0,6	14,3	1,5	0,0	0,6	10,0
Sahel	1,1	27,8	1,3	100,0	0,7	43,5
Sud-Ouest	0,4	50,0	0,8	66,7	0,8	57,1
National	0,5	33,0	1,0	80,0	0,5	46,3

Points saillants :

- 56 boutiques de rue en moyenne par commune en 2023 ;
- Un abattoir en moyenne pour deux communes ;
- 46,3% des abattoirs pourvus de latrines.

Commentaire

En 2023, le nombre moyen de boutiques de rue par commune est de 56. Cette moyenne est de 47 pour les communes rurales et de 107 pour les communes urbaines. Les communes de cinq (5) régions ont un nombre moyen de boutiques de rue supérieur à la moyenne nationale. Il s'agit des régions du Centre (89), de l'Est (73), de la Boucle du Mouhoun (61), des Hauts-bassins (59) et du Centre-Nord (57). Le Sud-Ouest est la région qui a le nombre moyen de boutiques de rue le plus faible soit 34 par commune.

Pour ce qui est des abattoirs, on enregistre en moyenne un abattoir pour deux communes. Seules les communes de la région du Centre ont en moyenne chacune 2 abattoirs.

Au plan national, 46,3% des abattoirs ont des latrines. La plus grande proportion des abattoirs avec latrines s'observe dans la région du Centre- Nord avec 83,3% contre 10% dans le Plateau Central.

Note méthodologique

Les aires d'abattages ne sont pas prises en compte.

Source statistique : Annuaire statistique 2023 de la décentralisation DGESS/MATM.

Glossaire

Alphabétisé en langue nationale : individu qui sait lire et écrire dans une langue nationale uniquement.
Charges de personnel : dépenses constituées des dépenses de personnel, des frais de transport des administratifs à l'intérieur et à l'extérieur et des frais de missions du personnel.
Charges des élus locaux : indemnités, frais de mission et frais de transport à l'intérieur et à l'extérieur du pays dus aux élus locaux.
Collectivité Territoriale : subdivision du territoire dotée de la personnalité juridique et l'autonomie financière.
Communauté de communes et communauté de régions : la communauté de communes ou de régions est un établissement public de coopération intercommunale ou interrégionale regroupant plusieurs communes ou plusieurs régions sans enclave.
Coopération Décentralisée : ensemble de relations non gouvernementales qui unissent des collectivités, les communautés ou associations et comprenant toutes les relations d'amitié, de jumelage ou de partenariat, etc.
Coopération transfrontalière : acte par lequel une ou plusieurs collectivités territoriales frontalières nationales et celles des pays limitrophes, de même niveau et sans enclave, instituent entre elles des relations de coopération sur des questions d'intérêts transfrontaliers. La coopération transfrontalière peut se faire au moyen d'organismes dotés ou non de la personnalité juridique.
Dépenses d'investissement : montant destiné à la réalisation des projets identifiés dans le plan de développement de la collectivité territoriale.
Entente : acte par lequel, des collectivités territoriales burkinabè instituent entre elles, des relations de coopération à l'effet d'entreprendre ou de conserver à frais communs, des ouvrages et des institutions d'utilité publique.
Jumelage : moyen par lequel, des collectivités territoriales burkinabè instituent entre elles, ou entre elles et des collectivités territoriales étrangères, des relations de coopération sans limite dans le temps en vue de la réalisation d'un idéal commun.
Moyenne : Elle exprime la valeur qu'aurait chacun si le partage était équitable.
Niveau post primaire : niveau de l'individu ayant fréquenté au plus une classe post primaire (de la 6e à la 3e ou niveaux équivalents).
Niveau primaire : niveau de l'individu ayant fréquenté au plus l'école primaire.
Niveau secondaire : niveau de l'individu ayant fréquenté au plus une classe du second cycle (de la seconde à la terminale ou de niveaux équivalents).
Niveau supérieur : niveau de l'individu ayant fréquenté au plus une école supérieure (université et institut).
Non alphabétisé : individu ne sachant ni lire ni écrire dans aucune langue.
Partenaires techniques et financiers : structures, associations ou Organisations Non Gouvernementales (ONG) ou encore personnes ressources qui apportent un soutien technique, matériel et/ou financier.
Partenariat : forme de coopération qui lie les collectivités territoriales burkinabè ou leurs groupements avec les collectivités territoriales étrangères, les regroupements de collectivités

territoriales nationaux ou étrangers, les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile en vue de la réalisation de projets de développement local.

Région : la région du point de vue de la déconcentration constitue le premier niveau de la représentation de l'Etat. Le territoire de la région couvre une ou plusieurs provinces. Du point de vue de la décentralisation, la région constitue le premier niveau de collectivités territoriales. Son siège est le conseil régional.

Ressources financières des collectivités territoriales : ressources constituées de recettes propres, de dotations budgétaires de l'Etat et de toutes autres contributions (art 38, CGCT).

En sus des appuis financiers de l'Etat, les collectivités territoriales bénéficient d'autres ressources financières composées de dons, legs et des emprunts.

Il faut noter que la coopération décentralisée permet aussi aux collectivités territoriales de mobiliser d'importantes ressources financières.

Secteur primaire : ensemble des activités de production et d'exploitation des ressources primaires (pêche, chasse, agriculture, élevage, etc.).

Tableau de bord : outil de gestion qui présente la synthèse des activités et les résultats des organisations publiques et privées par processus à travers des indicateurs.

Transferts financiers liés aux compétences : sommes transférées aux collectivités territoriales par l'Etat et destinées à la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'investissement en accompagnement des compétences transférées.

Equipe de la DGESS chargée de l'élaboration du tableau de bord de la décentralisation		
Nom et prénom (s)	Fonction	Contacts
KABRE Yves Patrick	Chef de service des enquêtes et de l'évaluation	Tel :78 21 70 00 Mail :yvespatrickkabre@gmail.com
ZERBO Lanséré	Directeur des Statistiques Sectorielles et de l'évaluation	Tel :70 37 01 46 Mail :lansere.zerbo@securite.gov.bf
RAYAISSE/NIKIEMA Madeleine	Chargée d'appui technique à la DGESS	Tel :76 44 04 70/60 11 65 79 Mail :madeleinenikiema@yahoo.fr
DOUBARE Abdoulaye	Chef de service de la Production Statistique	76 42 41 53 Mail :doubareabdoulaye@yahoo.fr
BELEMKOABGA Olivier	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles et de l'évaluation	Tel :71 04 28 50/78 69 42 79 Mail :belemk0000@gmail.com
NIKIEMA W Serge Henri	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles et de l'évaluation	Tel :76 99 58 12 Mail :weshen03@yahoo.fr
BAYO Yaya	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles et de l'évaluation	Tel :72 14 02 24 Mail :bayoyaya63@gmail.com
SAVADOGO Moussa	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles et de l'évaluation	Tel :71 90 83 37 Mail :sawmoussa@hotmail.com
OUEDRAOGO Ousmane	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles et de l'évaluation	Tel :64 69 53 82 Mail :ousmalo@yahoo.fr
DAYAMBA Djadama Jules	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles et de l'évaluation	Tel :71 78 88 44 Mail :julesdayamba4@gmail.com
KABORE/MALO D Virginie	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles et de l'évaluation	Tel :70 09 52 19 Mail :virginiediamalo@gmail.com
SAWADOGO/TOUGMA B Claudine	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles et de l'évaluation	Tel :70 39 21 66 Mail :claudinetougma1@gmail.com
SANOU/SAWADOGO Aïssata	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles et de l'évaluation	Tel :71 22 81 22 Mail :aissataswdg18@gamil.com
SOUDWEM/OUEDRAOGO Bibetta	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles et de l'évaluation	Tel :71 50 11 41 Mail :
SAWADOGO Edouard	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles et de l'évaluation	Tel : 67 66 46 07 Mail :